

Commission de l'Enseignement supérieur, de
l'Enseignement de promotion sociale, de la Recherche,
des Hôpitaux universitaires, des Sports, de la
Jeunesse, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice
et de la Promotion de Bruxelles du

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2022–2023

25 OCTOBRE 2022

COMPTÉ RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU MARDI 25 OCTOBRE 2022 (APRÈS-MIDI)

TABLE DES MATIÈRES

1	Questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles (article 82 du règlement)	5
1.1	Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Bilan du Pass'Sport et impact sur les inscriptions au sein des clubs lors de cette rentrée».....	5
1.2	Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Contrats pour sportifs de haut niveau».....	6
1.3	Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Situation du tennis-club Le Chalet à Molenbeek».....	9
1.4	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Crise énergie et clubs sportifs, la situation se précise»	9
1.5	Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Demande d'un certificat médical pour les joueurs de foot»	13
1.6	Question de M. Christophe Clersy, intitulée «Examen médical de pré-participation à l'activité sportive».....	13
1.7	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Tests médicaux imposés aux sportifs».....	13
1.8	Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Encadrement médical des amateurs et professionnels sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles».....	13
1.9	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Trail – l'empreinte carbone de trop?».....	17
1.10	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Premier bilan du décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique (décret «Éthique sportive»)».....	20
1.11	Question de M. Christophe Clersy, intitulée «Athlètes handisports de haut niveau»	21
1.12	Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Organisation du tournoi de tennis «BW Open» à Louvain-la-Neuve».....	23

1.13	Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Accessibilité des jeunes au sport – ne laissons pas la crise énergétique renforcer les inégalités»	24
1.14	Question de M. Christophe Clersy, intitulée «Distributeurs de snacks dans les clubs sportifs»	26
1.15	Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés»	27
1.16	Question de M. André Antoine, intitulée «Développement du padel».....	29
1.17	Question de M. André Antoine, intitulée «Recrutements complémentaires d’agents au sein des centres ADEPS avant les stages d’automne et d’hiver»	30
1.18	Question de M. André Antoine, intitulée «Refus de la Région wallonne de subventionner les ASBL pour lesquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles est partenaire»	32
1.19	Question de M. André Antoine, intitulée «Stratégie de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour développer la pratique de l’escrime».....	33
1.20	Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Séjours de rupture proposés par les services agréés en Fédération Wallonie-Bruxelles» ...	35
1.21	Question de M. John Beugnies, intitulée «Action de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l’actuelle crise migratoire et respect des droits des jeunes»	37
1.22	Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Crise de l’accueil».....	37
1.23	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Activités des organisations et mouvements de jeunesse et des stages pendant les congés de Toussaint».....	41
1.24	Question de M. John Beugnies, intitulée «Offre de stages à l’approche des vacances de la Toussaint»	41
1.25	Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Évolution des travaux de la conférence interministérielle Jeunesse (CIM Jeunesse)»	43
1.26	Question de Mme Rachel Sobry, intitulée «Besoin de réformes du secteur jeunesse».....	46

1.27	Question de Mme Rachel Sobry, intitulée «Premiers résultats de la campagne sur le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»)».....	49
1.28	Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Plan d'attractivité du secteur infirmier»	51
1.29	Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les différentes formes de haine au sein des universités (suivi)»	55
1.30	Question de Mme Diana Nikolic, intitulée «Éventuel retour dans le centre de Liège de deux facultés se trouvant actuellement au Sart Tilman».....	57
1.31	Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Hausse du quota d'heures pour le travail étudiant»	59
1.32	Question de M. Martin Casier, intitulée «Accommodements pour les étudiants jobistes»	59
1.33	Question de M. John Beugnies, intitulée «Hausse des heures de job étudiant et impact sur la lutte contre la précarité étudiante».....	59
1.34	Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Initiatives prises par un cercle étudiant pour encadrer les bleusailles»	65
1.35	Question de M. John Beugnies, intitulée «Les associations étudiantes demandent le retrait de la dernière réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»)».....	67
1.36	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Université catholique de Louvain (UCLouvain) en appel contre un jugement du tribunal suite à des violences sexistes»	69
1.37	Question de M. Martin Casier, intitulée «Augmentation de la prostitution étudiante»	70
1.38	Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Hausse de la prostitution étudiante»	70

Présidence de M. Nicolas Tzanetatos, président.

– *L’heure des questions et interpellations commence à 14h05.*

M. le président. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l’heure des questions et interpellations.

I Questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles (article 82 du règlement)

1.1 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Bilan du Pass’Sport et impact sur les inscriptions au sein des clubs lors de cette rentrée»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Il y a environ un an, le gouvernement a adopté un projet d’arrêté relatif au Pass’Sport. D’une valeur de 30 euros, ce pass devait permettre à 20 000 personnes de tester une activité sportive de leur choix. La mesure visait à soutenir les clubs sportifs qui ont souffert de la crise sanitaire et à inciter les citoyens à reprendre une activité sportive après les longs mois de confinement.

Madame la Ministre, quel est le bilan de cette opération? Le Pass’Sport a-t-il répondu aux attentes des clubs? Y a-t-il eu un retour, partiel ou total, des affiliés qui avaient abandonné le sport pendant la pandémie? Quelles disciplines ont-elles attiré le plus de personnes? Quel est l’impact du Pass’Sport sur les inscriptions dans les clubs sportifs? Comptez-vous réitérer l’opération cette année?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Au travers d’une réduction du prix de l’affiliation de 30 euros, cette action doit permettre aux fédérations et associations sportives, selon des critères qu’elles ont déterminés, de susciter de nouvelles affiliations ou réaffiliations à la suite de la crise sanitaire. Cette opération n’est pas terminée puisqu’elle s’étend du 15 octobre 2021 au 31 décembre 2023.

Sur les 600 000 euros alloués à cette opération, une avance de 115 606,5 euros a été octroyée aux 48 fédérations qui ont transmis à mon administration leurs modalités de distribution. Actuellement, sur la base des chiffres de nouvelles affiliations, transmis par quatorze fédérations et associations sportives, la somme de 56 400 euros a été distribuée, ce qui correspond à 1 820 nouvelles affiliations.

À ce stade, la Fédération francophone belge de marches populaires (FFBMP), la Ligue francophone d’aviron, la Ligue francophone de hockey (LFH), l’Association francophone de tennis (AFT), ainsi que la Fédération francophone

de karaté et des arts martiaux associés (FFKAMA) ont déjà épuisé leur quota de Pass'Sport.

La reprise des activités sportives à la suite de la crise sanitaire a engendré une importante charge de travail au sein des associations et fédérations sportives, ce qui explique certainement un léger retard. Seules sept fédérations n'ont pas eu recours au mécanisme «Pass'Sport». L'enthousiasme qu'a connu cette opération au sein des autres fédérations poussera ces sept retardataires à revoir leur position. Dans tous les cas, j'ai demandé à mon administration d'effectuer une analyse approfondie du mécanisme.

Enfin, certaines fédérations, dont celles du baseball et de la boxe, devraient soumettre prochainement un modèle d'attribution des Pass'Sport.

Toutes les actions que le gouvernement et les fédérations sportives ont menées à la suite de la crise sanitaire ont permis de retrouver un nombre d'affiliés similaire à celui d'avant la crise. C'est une excellente nouvelle, puisque c'était l'objectif de l'opération «Pass'Sport».

M. Philippe Dodrimont (MR). – Je suis satisfait des moyens budgétaires qui ont déjà été utilisés. Je me félicite également des nouvelles affiliations que l'opération a engendrées. Le résultat est appréciable. Bien sûr, nous pouvons toujours espérer faire mieux, mais nous ne pouvons pas non plus, même avec une incitation financière, obliger les gens à faire ce qu'ils n'ont pas envie de faire.

J'ignore quelles autres vicissitudes l'avenir nous apportera, mais la crise énergétique laisse à penser que certaines personnes se retrouveront dans le besoin et n'auront plus les moyens de s'affilier à un club sportif. Peut-être que la formule «Pass'Sport» pourrait être transposée à d'autres situations.

À chaque crise, ses remèdes. Madame la Ministre, vous pourriez étudier la possibilité de réaffecter les budgets non utilisés.

1.2 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Contrats pour sportifs de haut niveau»

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, nous avons récemment approuvé un projet de décret visant à pérenniser les anciens contrats Rosetta en faveur des sportifs de haut niveau via un nouveau mécanisme à partir de 2023. Il est inutile de rappeler à quel point ces contrats, à temps plein ou à mi-temps, sont importants pour la préparation des athlètes – jeunes ou confirmés – aux compétitions internationales. Briller au plus haut niveau n'est pas forcément une fin en soi. Toutefois, cela constitue un baromètre non négligeable et incite la population à faire du sport. Les montants affectés ne sont pas comparables aux sommes très élevées offertes dans certains pays qui font moisson de médailles,

mais l'aide de la Fédération Wallonie-Bruxelles est malgré tout plus que significative.

Lors des discussions sur ce projet de décret, vous avez rappelé un élément important: l'attribution des contrats se fait sur la base d'un dossier complété et soumis par les fédérations sportives. Dans un souci d'objectivité, il est important que les critères et conditions soient connus de tous. Car inévitablement, la demande d'obtention ou de renouvellement d'un contrat génère du stress et de l'anxiété chez les athlètes, ce qu'il est préférable d'éviter afin qu'ils réalisent des performances. Dans un récent article du journal *«La DH Les Sports+»*, sous couvert d'anonymat, un athlète a affirmé que ce stress était ressenti durant toute la saison et engendrait une pression très forte pour atteindre les performances requises lors des championnats. Si les minimas imposés ne sont pas rencontrés, l'athlète a la possibilité d'avancer des arguments devant une commission, mais, à lire les témoignages, les chances d'infléchir la décision seraient plutôt minces. La commission agirait «sans état d'âme».

La situation est complexe: le nombre de contrats accordés par la Fédération Wallonie-Bruxelles est limité, les demandes sont nombreuses et de nouvelles disciplines s'ajoutent d'année en année. Il est impossible de répondre à toutes les demandes. Cela étant, il est nécessaire que ces attributions se réalisent dans les meilleures conditions afin d'éviter du stress et de la frustration aux sportifs, qui s'entraînent déjà très durement, en cas de non-attribution ou de non-reconduction.

Madame la Ministre, pourriez-vous nous informer sur la manière dont s'opèrent ces attributions de contrats et comment en sont informés les sportifs? Combien de dossiers sont-ils introduits par les fédérations? Quels sont les critères de performances associés aux disciplines? Quel est le calendrier communiqué aux fédérations? Combien d'athlètes passent devant la commission en vue d'un recours? Serait-il envisageable que les entraîneurs puissent y assister? Quel type d'accompagnement proposent les fédérations, particulièrement la Ligue belge francophone d'athlétisme (LBFA), durant tout le processus d'octroi et de renouvellement d'un contrat?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je tiens d'abord à rappeler que les contrats ne constituent qu'un élément du dispositif de la Fédération Wallonie-Bruxelles relatif au sport de haut niveau.

Les éléments du dispositif sont les suivants: 41 fédérations disposent d'un plan programme «Sport de haut niveau». Elles se répartissent 11,8 millions d'euros, soit une augmentation structurelle de 1,5 million d'euros depuis le début de la législature. Un million d'euros est consacré annuellement à la formation des entraîneurs et 3,4 millions d'euros sont affectés à la détection et au soutien de la

labellisation, dont plus de 2,4 millions de soutien structurel depuis le début de la législature. Par ailleurs, 657 000 euros sont consacrés au Centre d'aide à la performance sportive (CAPS), qui fournit une expertise scientifique et médicosportive. Un renouvellement de la reconnaissance du Centre a d'ailleurs été approuvé par le gouvernement. 66 sportifs bénéficient d'un contrat et 2 004 sportifs d'un statut qui donne accès à différentes aides, dont des bourses individuelles par le biais du plan-programme, à partir du statut d'espoir sportif.

Mentionnons également 10 centres permanents de préparation physique, ainsi que le service Projet de vie de l'ADEPS, qui accompagne les sportifs de haut niveau dans leurs doubles carrières. Ce service unique en Belgique démontre l'importance d'accompagner tous nos sportifs dans le cadre sportif et en dehors, notamment pour les aider à décrocher un diplôme de l'enseignement supérieur. Par ailleurs, des infrastructures sont mises à la disposition de nos sportifs de haut niveau, notamment à Louvain-la-Neuve, à Loverval et à Liège. Enfin, 500 000 euros sont versés annuellement au projet *Be Gold*, en collaboration avec les autres Communautés, la Loterie nationale et le Comité olympique et interfédéral belge (COIB).

De manière détaillée, l'attribution d'un contrat est précédée d'une candidature soutenue et introduite par l'association ou la fédération sportive reconnue. Les associations et fédérations sportives introduisent donc les demandes d'octroi et de renouvellement de contrat auprès de mon administration, et ce, pour le 30 septembre de chaque année.

Toute l'année, la cellule «Sport de haut niveau» de mon administration multiplie les contacts avec les différentes directions techniques. Ce travail est complété par une présence sur le terrain lors des entraînements et des compétitions. La méthode repose ensuite sur les trois priorités suivantes, déclinées en différents axes: les sports olympiques, les sportifs repris dans le projet *Be Gold* et les disciplines non olympiques.

Le travail d'évaluation étant en cours, il est prématuré de dresser un cadre quantitatif et qualitatif pour 2023. Au mois de novembre, je disposerai d'une vue globale pour entériner la sélection des sportifs qui pourront bénéficier d'un contrat. Je comprends les réactions émotionnelles de nos sportifs. En effet, leur investissement et leur implication dans leur carrière sont certainement à l'origine d'un stress à l'approche d'une telle échéance. Chaque automne, je suis d'ailleurs contactée par des sportifs anxieux.

Néanmoins, les contrats octroyés aux sportifs le sont sur la base de leurs performances et de leurs résultats, qui ne sont pas évalués par la ministre, mais par les directions techniques et mon administration. Le maintien d'un contrat dépend donc de la capacité de chaque sportif à réaliser des performances et à atteindre les objectifs fixés d'un commun accord entre les sportifs, les directeurs techniques et mon administration, et ce, en début d'année. Un tel système a le

mérite de créer de l'équité dans l'attribution des contrats et de récompenser les athlètes les plus réguliers dans leur progression. Par ailleurs, les voies de recours classiques s'appliquent dans le cadre de l'octroi d'un contrat.

Enfin, dans le cadre des travaux du conclave budgétaire et avant les sorties médiatiques de certains sportifs, j'ai déposé une demande d'augmentation de l'enveloppe des contrats pour les sportifs de haut niveau. Cette requête est possible grâce à la réforme que j'ai portée au niveau du gouvernement et qui a été approuvée par notre Parlement au mois de septembre dernier. J'ai obtenu une augmentation significative de l'enveloppe globale utilisée pour l'octroi des contrats. En effet, le gouvernement a décidé, à un an et demi des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques, de dégager la somme complémentaire de 275 000 euros. Il s'agit d'une hausse de plus de 25 % du budget actuellement disponible.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie pour votre réponse particulièrement étayée. Je note l'augmentation significative que vous avez obtenue, qui permettra d'entourer davantage encore nos athlètes et de leur donner un peu d'espoir. L'enjeu est important. En effet, une équité doit régner, ainsi qu'un esprit de compétition entre les uns et les autres pour l'attribution des contrats. Il serait bon aussi de les accompagner psychologiquement durant ces périodes de doute. J'aurai à cœur de vous interroger à ce sujet quand d'autres éléments pourront être pris en compte dans la discussion.

1.3 Question de Mme Françoise Schepmans, intitulée «Situation du tennis-club Le Chalet à Molenbeek»

1.4 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Crise énergie et clubs sportifs, la situation se précise»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

Mme Françoise Schepmans (MR). – La situation du club de tennis Le Chalet à Molenbeek est critique, comme c'est le cas pour de nombreux clubs sportifs. Le président de cette association rapporte qu'en raison de l'explosion de prix, les factures d'acompte pour les systèmes de chauffage au gaz des halls de sport et des bulles s'élèvent désormais à 19 000 euros, contre 2 500 euros il y a quelques mois. Le club doit donc déboursier 16 500 euros de plus chaque mois! La facture de régularisation, quant à elle, s'est chiffrée à 25 000 euros!

Je connais bien ce club qui occupe des installations communales. Outre ses activités sportives, il joue un rôle essentiel auprès des filles, à travers des actions de promotion du tennis féminin, mais aussi à l'égard des publics qui n'ont pas l'occasion de pratiquer le tennis. Le club fait également des efforts en faveur de l'environnement, puisqu'il a installé des panneaux solaires. Toutefois, cela ne suffit pas à réduire ses factures, tant les prix de l'énergie ont augmenté.

Comme je l'ai souligné, ce n'est pas un cas isolé. De nombreux clubs sportifs sont confrontés aux mêmes difficultés dans toutes les régions du pays. Bien que le prix du gaz soit récemment repassé sous la barre des 100 euros par mégawattheure, il reste cinq fois supérieur au tarif du mois de juin 2021.

Madame la Ministre, quelles sont les solutions pour éviter la disparition de ces clubs? Quelles synergies peuvent-elles être mises en œuvre avec les communes ou les Régions? Comptez-vous renouveler l'appel à l'union sacrée pour le sport, comme vous l'aviez fait lors de la crise sanitaire?

M. André Antoine (Les Engagés). – Face aux factures atteignant des sommes considérables, certains clubs amateurs sont littéralement désemparés. Alors qu'ils viennent de traverser avec grande peine deux ans de crise sanitaire, voici qu'arrive une autre crise, qui les atteint sous la forme de factures énergétiques et du nécessaire défraiement de leurs bénévoles qui encadrent les plus jeunes dans les clubs.

Ainsi, un club sportif de Courcelles a vu sa facture mensuelle passer de 3 000 à 5 000 euros, soit une augmentation de près de 67 %. L'exemple suffit à lui seul à démontrer la difficulté que rencontrent aujourd'hui les clubs amateurs face à ces factures imprévues et brutales pour leurs perspectives financières.

De nombreux témoignages confirment le profond dépit des dirigeants sportifs qui en appellent clairement à une réaction des gouvernements, dont principalement celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles, puisqu'il est chargé de la vie sportive. Certains dirigeants estiment d'ailleurs que le monde politique laisse les clubs dans une situation de misère similaire à celle rencontrée par les boulangers.

Bien sûr, les responsables sportifs ont pris des premières mesures: l'avancement des matchs plus tôt dans la journée, la réduction des primes versées aux joueurs et aux entraîneurs ou encore la limitation, voire la suppression de l'usage des douches.

Pour les clubs de natation, la situation est encore plus dramatique compte tenu de la hausse spectaculaire des frais de fonctionnement des piscines. Les communes, propriétaires des installations, sont obligées de répercuter la hausse des coûts énergétiques sur leur tarification. L'augmentation est généralement de 10 à 15 %.

Madame la Ministre, voici quinze jours, le ministre Daerden a annoncé que vous aviez obtenu quatre millions d'euros pour les secteurs du sport et de la jeunesse, et ce, pour une période de deux ans. Reconnaissons que ce montant est insatisfaisant, voire dérisoire face aux attentes légitimes des différents secteurs. Le ministre a précisé qu'il restait une réserve de 40 millions d'euros disponibles pour ces deux années. Vous pourriez en solliciter une partie.

Je vous sais informée et consciente des difficultés vécues par le monde sportif. Vous avez toutefois été plus convaincante lors de la crise sanitaire, intervenant de manière plus concrète, alors que la crise actuelle est d'une acuité bien supérieure pour l'ensemble de la société, les citoyens et, dès lors, les clubs sportifs.

Quelle sera votre réponse pour les clubs sportifs amateurs? Selon quelles modalités et dans quel délai allez-vous organiser le soutien financier qu'ils attendent de votre part? Il est en effet urgent de soutenir le monde sportif amateur.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, les clubs de sport ne sont pas épargnés par la crise énergétique. Ce sont pourtant des lieux essentiels pour la vie des jeunes et des moins jeunes partout en Wallonie et à Bruxelles. Pour de nombreuses personnes, le sport est leur seule activité en dehors de l'école ou du travail. Vous devez donc être particulièrement attentive à la situation afin de vous assurer que toutes ces personnes ne se retrouvent pas, dès cet hiver, orphelines de leur club ou qu'elles ne soient pas contraintes à pratiquer leur activité dans de mauvaises conditions, à savoir dans des salles froides, par exemple.

C'est malheureusement déjà le cas pour plusieurs clubs sportifs de la région liégeoise qui ont dû prendre des mesures afin de limiter leur consommation d'énergie. Au Tennis Club de Visé, le surcoût est estimé à 36 000 euros pour cet hiver. Les dirigeants ont déjà annoncé que les terrains couverts ne seraient pas chauffés. Au club de basket de Alleur, les stages ont été annulés, car les coûts énergétiques auraient été trop élevés. Enfin, à Blegny, la commune a décidé que la salle de sport, les vestiaires, la buvette et l'eau des douches ne seront plus chauffés.

Ces exemples ne sont pas isolés et les témoignages se multiplient ces dernières semaines. Tous les coûts augmentent, que ce soit pour l'énergie, les loyers ou le matériel. De plus, les affiliés sont confrontés à leurs propres difficultés et peuvent d'autant moins se permettre d'aider leur club. Certains clubs disent déjà que si la situation se prolonge, ils devront mettre la clé sous la porte.

De leur côté, l'Association interfédérale du sport francophone (AISF) et l'Association des établissements sportifs (AES) rapportent également des témoignages alarmants. Connaissant la situation déjà difficile des clubs, les associations doivent formuler des recommandations sur des petits investissements et des mesures pour limiter la consommation d'énergie. Faute de moyens, les clubs de sport – comme les écoles et les institutions culturelles – sont poussés à faire du bricolage et à proposer à leurs membres des conditions parfois difficilement acceptables.

Madame la Ministre, avez-vous connaissance des cas que j'ai cités ou d'autres situations similaires? Quelles solutions envisagez-vous? Pouvez-vous garantir qu'aucun club ne sera abandonné à son sort et contraint de fermer ses portes à

cause de ses factures d'énergie cet hiver? Avez-vous eu des discussions à ce sujet avec le ministre wallon Adrien Dolimont afin de coordonner vos actions?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je suis bien consciente que le secteur des sports, comme les autres secteurs, est touché par la crise énergétique après la crise sanitaire. Le gouvernement a pris une série de mesures pour soutenir les secteurs relevant de ses compétences, dont le secteur sportif. Une enveloppe globale d'un montant de 150 millions d'euros a été dégagée pour réduire l'impact des factures d'énergie.

À ce jour, les moyens imputés au sport et les conditions d'accès à ces aides doivent encore être définitivement fixés, en collaboration avec le secteur lui-même. Ces modalités seront très prochainement proposées au gouvernement.

L' AISF a été consultée au sujet des critères d'octroi des aides. Elle a ainsi confirmé à mon cabinet son intention de mener une enquête auprès des clubs sur les effets de l'augmentation des coûts de l'énergie. Cette enquête nous donnera une vision actuelle de l'impact de ces surcoûts et des besoins du monde sportif.

Enfin, un premier bilan des demandes et des besoins de tous les secteurs relevant de la Fédération Wallonie-Bruxelles sera effectué au cours du premier trimestre de 2023.

Mme Françoise Schepmans (MR). – Madame la Ministre, je ne doute pas de la volonté de la Fédération Wallonie-Bruxelles de soutenir les clubs sportifs. Toutefois, la crise énergétique frappe si fort que des fermetures sont malgré tout à craindre. La Fédération Wallonie-Bruxelles ne pourra pas endosser toutes les différences de facture. Néanmoins, au-delà de la communication visant les économies d'énergie, il faudrait épauler les clubs et les bénévoles qui les aident pour que soient mises en œuvre des actions concrètes. Je plaide pour que les fédérations et associations sportives mènent des analyses au cas par cas. Plutôt que d'attendre que les clubs fassent connaître leurs difficultés, il serait intéressant que les fédérations aillent spontanément vers les clubs afin de les outiller, de les guider et de les conseiller.

Certaines le font déjà, mais la démarche pourrait être renforcée et systématisée. Depuis des mois, les clubs se demandent quoi faire et vers qui se tourner pour obtenir du soutien. Chaque niveau de pouvoir doit s'engager pour répondre aux attentes du monde sportif.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, votre réponse montre que vous appréhendez le problème, mais le calendrier que vous proposez ne coïncide pas avec l'urgence de la situation: le gouvernement lui-même avait indiqué qu'il mettrait en œuvre un dispositif pour les années 2022 et 2023. Or, nous sommes pratiquement à deux mois de la fin de l'année 2022.

Par ailleurs, les moyens déployés, à savoir quatre millions d'euros pour quatre secteurs, dont le sport, sont ridicules au regard des besoins. Certes, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne doit pas pallier à elle seule toutes les difficultés, mais elle a le devoir de contribuer à apporter une réponse convaincante au monde sportif amateur.

À ce jour, ce n'est pas le cas. Je reviendrai à la charge, en espérant que mon impression est fautive et que d'ici quelques jours, vous annoncerez enfin les mesures tant attendues par le monde sportif.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, votre réponse témoigne du fait que vous vous préoccupez de la situation, mais elle atteste aussi de la faiblesse des solutions que vous apportez.

Le gouvernement a dégagé une somme globale pour aider les secteurs, mais la répartition n'est pas encore connue. Ainsi, le montant qui sera alloué pour aider les clubs sportifs est encore à fixer. Vous tablez sur les résultats de l'enquête de l' AISF qui est en cours. J'espère que ces résultats seront disponibles rapidement, car ils permettront de préciser la situation. Reconnaissez tout de même qu'il y a urgence. Des réponses et des aides financières doivent être apportées rapidement aux clubs sportifs, afin d'éviter de véritables catastrophes.

Vous ne m'avez pas dit si vous aviez pris contact avec le ministre Dolimont. Des synergies sont possibles avec la Région wallonne, notamment en ce qui concerne les infrastructures sportives.

1.5 Question de M. Philippe Dodrimont, intitulée «Demande d'un certificat médical pour les joueurs de foot»

1.6 Question de M. Christophe Clersy, intitulée «Examen médical de pré-participation à l'activité sportive»

1.7 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Tests médicaux imposés aux sportifs»

1.8 Question de M. Michaël Vossaert, intitulée «Encadrement médical des amateurs et professionnels sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces quatre questions orales. (*Assentiment*)

M. Philippe Dodrimont (MR). – Nous avons été choqués en apprenant une triste nouvelle. Ibrahim, un jeune joueur du Royal Excelsior Stéphanais, est décédé à la suite d'une crise cardiaque survenue lors d'un match qu'il disputait avec l'équipe réserve du club. Selon son entraîneur, le joueur est tombé au sol à la 70^e minute. Un massage cardiaque a été effectué, mais il a fallu attendre l'arrivée des équipes de secours, une dizaine de minutes plus tard, pour que les premiers soins soient prodigués et que le défibrillateur externe automatique

(DEA) de l'infrastructure sportive soit utilisé, hélas bien après le malaise cardiaque. Nous présentons toutes nos condoléances à la famille d'Ibrahim et à son club. Aucun mot ne peut soulager qui que ce soit dans cette terrible épreuve.

Madame la Ministre, avez-vous plus d'informations sur les circonstances de ce décès? La déclaration de cet entraîneur m'interpelle. Il affirme en effet que le DEA n'a été utilisé qu'à l'arrivée du Service mobile d'urgence et de réanimation (SMUR), soit une dizaine de minutes après que l'appel d'urgence a été passé. Un défibrillateur se trouvait-il sur place, ou l'appareil utilisé était-il celui de l'ambulance? Par ailleurs, ce drame relance la question de la demande d'un certificat médical aux joueurs à l'entame de la saison, qui concerne déjà plusieurs disciplines sportives proches du football. Par exemple, les affiliés d'un club de mini-foot doivent chaque année fournir un certificat médical. Des centaines de milliers d'examen devraient être réalisés, ce qui demanderait du temps, des moyens et un travail considérables. Mais n'est-ce pas primordial compte tenu des vies humaines en jeu? Quelles sont les pistes envisagées pour éviter autant que possible que pareil drame ne se reproduise?

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Il y a quelques jours, un jeune footballeur âgé de 19 ans est décédé à la suite d'un arrêt cardiaque survenu en plein match de football. Cet incident nous rappelle l'importance des tests médicaux dans le milieu du sport amateur, en vue de dépister une potentielle pathologie cardiovasculaire. Le dépistage pré-participatif du sportif vise précisément à identifier les pathologies cardiovasculaires silencieuses pouvant mener à la mort subite. Les recommandations européennes concernant ce dépistage préalable à la pratique du sport datent de 2010 et préconisent la réalisation d'une anamnèse, d'un examen clinique et d'un électrocardiogramme.

En Belgique, un dépistage systématique n'est cependant pas recommandé. La réalisation d'un examen médical est laissée à l'appréciation des différents clubs et fédérations sportives. Tous les clubs d'élite, quelle que soit la discipline, pratiquent ce type d'examen de dépistage. C'est loin d'être le cas dans le sport amateur. Dans un rapport du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) paru en 2015, on pouvait lire que le rapport coût-bénéfice de l'électrocardiogramme n'était pas favorable et que son efficacité pour détecter des cardiopathies à risque de mort subite n'était pas démontrée. Pourtant, aux États-Unis, l'examen de pré-participation est utilisé quotidiennement dans les écoles depuis près de 40 ans. En France, il est obligatoire depuis 1999 pour l'obtention d'une licence sportive annuelle. En Italie, l'examen de pré-participation est obligatoire pour tous les sportifs faisant des compétitions depuis longtemps.

Madame la Ministre, quelles mesures avez-vous mises en œuvre afin de prévenir ce type d'accidents? Vous engagez-vous à rendre les examens de pré-participation obligatoires dans les différents sports pratiqués en Fédération

Wallonie-Bruxelles? La question du financement fait souvent obstacle, singulièrement dans le monde du sport amateur. Quelles mesures comptez-vous prendre à ce niveau?

M. Thierry Witsel (PS). – Une fois de plus, le monde du football est touché par le décès d'un sportif de 19 ans en plein match au club de Court-Saint-Étienne. Foudroyé par un arrêt cardiaque, Ibrahim a directement été pris en charge et les premiers gestes de réanimation ont été réalisés immédiatement. L'ambulance est très vite arrivée sur place pour prendre le relais. Ils ont tout essayé, en vain: le joueur est décédé quelques instants plus tard.

Je suis réellement triste que des familles aient à vivre la perte d'un proche dans le cadre d'un sport. Le coordinateur général du club regrette que des tests à l'effort ne soient pas obligatoires. Dans d'autres sports, une visite médicale est obligatoire à l'inscription et permet de déclarer le sportif apte ou inapte. Au vu du nombre d'arrêts cardiaques qui ont lieu sur le terrain, il me semble opportun d'ouvrir le débat sur les tests médicaux à imposer pour pratiquer un sport. Si cette décision de prévention peut éviter ne serait-ce qu'un décès, elle en aura valu la peine. Nous devons imposer des tests médicaux réalisés consciencieusement, car un réel risque existe.

Madame la Ministre, pouvez-vous faire la lumière sur ce tragique incident? A-t-on eu recours au DEA? Un accompagnement de la famille et des proches d'Ibrahim est-il prévu? Quelle est la position de l'Association des clubs francophones de football (ACFF) sur les tests médicaux obligatoires à l'inscription dans un club? Une réflexion est-elle en cours? Pouvez-vous nous faire un état des lieux des sports qui imposent un examen médical pour leur pratique? Les accidents sont-ils moins nombreux dans les sports concernés?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'activité sportive du week-end des 14, 15 et 16 octobre dernier nous a malheureusement rappelé que le risque zéro n'existe pas lors d'une pratique physique et sportive. Les installations sportives d'Ittre et d'Ath étaient équipées d'un DEA qui a bien été utilisé. Cela n'a malheureusement pas empêché le décès du jeune Ibrahim. Par ailleurs, aux dernières nouvelles, l'état de santé du joueur vétérain Alain Laloy reste préoccupant.

L'ADEPS a fait office de précurseur en ce qui concerne le DEA, en liant l'obtention des reconnaissances de nos fédérations et l'octroi de subventions à la présence d'un DEA dans les infrastructures sportives, ainsi qu'à la formation continue des membres. Dans le cadre du projet de décret relatif à la labellisation, j'envisage d'ailleurs de prévoir la possibilité de subventionner les formations à l'usage du DEA. Cependant, nous devons envisager une action globale de prévention, de sensibilisation et de formation sur l'ensemble du territoire de la

Fédération, et pas seulement au niveau du sport. De plus, l'article 12 du décret du 3 mai 2019 portant sur le mouvement sportif organisé en Communauté française prévoit que les cercles doivent s'assurer que l'infrastructure utilisée compte un DEA. Ces mêmes cercles doivent veiller également à informer et former leurs membres à l'usage du DEA.

Le décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés précise que ces structures doivent être équipées et assurer annuellement une séance d'information et de formation à l'utilisation du DEA destinée à leurs utilisateurs. Depuis 2021, l'Association des établissements sportifs (AES) et la Ligue francophone belge de sauvetage (LFBS) ont formé près de 12 000 personnes aux premiers gestes qui sauvent et à l'utilisation du DEA.

En ce qui concerne le certificat médical, il convient sans doute d'adopter une démarche prudente. En effet, l'instauration d'un certificat médical comme préalable à l'affiliation pourrait amener certains effets non désirés: des certificats de complaisance comme pures formalités administratives, l'alourdissement de la gestion des documents par les clubs et les fédérations, l'augmentation de la charge de travail du secteur des soins de santé. Sur ce dernier point, je pense aux médecins généralistes en particulier, singulièrement sollicités en cette période. Par ailleurs, si cette initiative est promue en effet par certaines fédérations, il faut rappeler que l'obtention préalable d'un certificat médical n'est malheureusement pas une protection absolue des sportifs dans le cadre de leur pratique. À ce titre, on se souvient tous du cas tragique du footballeur professionnel Christian Eriksen, victime d'un arrêt cardiaque lors de la première journée de l'Euro 2020 qui opposait le Danemark à la Finlande. Les sportifs dont nous parlons sont suivis de manière rapprochée par une équipe médicale, ce qui n'a pas empêché cet incident. Malgré toutes les précautions possibles, personne n'est à l'abri d'un arrêt cardiaque.

Enfin, nos fédérations disposent de commissions médicales compétentes qui sont aptes à déterminer les besoins spécifiques liés à la pratique de leur discipline et donc à l'instauration de mécanismes de contrôle médical. Nos sportifs sous statut bénéficient par ailleurs en plus de l'expertise du Centre d'aide à la performance sportive (CAPS). Je compte toutefois réinterroger le Conseil supérieur des sports (CSS) sur cette question spécifique.

M. Philippe Dodrimont (MR). – Vous abordez les volets de la prévention et de l'aide médicale urgente. Il est important de considérer ces aspects comme un tout. Les solutions miracles n'existent évidemment pas. S'il n'est pas utilisé à temps, le certificat médical ne va pas sauver de vie, pas plus que le DEA. Une prévention générale relative notamment aux gestes à poser est indispensable. Vous évoquez 12 000 personnes formées à l'usage du DEA. Ce nombre est appréciable, mais représente finalement peu au regard des milliers de clubs que

compte la Fédération Wallonie-Bruxelles. Lorsque la/les deux personne(s) formée(s) par club est/sont absente(s), l'intervention s'avère encore plus compliquée. Le problème est donc complexe. Il me semble intéressant de faire appel à l'expertise des acteurs importants du milieu sportif. Dans ce cadre, le CSS notamment pourra proposer des solutions en vue d'améliorer la situation.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Je note que vous allez relancer une série de formations concernant l'utilisation des défibrillateurs. C'est important. La question de l'examen médical obligatoire avant la pratique sportive doit vraiment être considérée. Nous parlons de vies humaines. Bien sûr, le risque zéro n'existe pas. Mais il nous appartient, en tant que pouvoir public, de réduire ce risque au maximum et de donner des directives claires. Il convient ainsi d'imposer le certificat médical avant la pratique du sport en Fédération Wallonie-Bruxelles. D'autant que nous faisons face à une situation d'iniquité entre le sport d'élite où ce certificat est obligatoire avant l'engagement des sportifs et le sport amateur où aucune disposition n'existe. Il y aura certainement lieu de prendre aussi des initiatives avec votre homologue chargé de la Santé afin de faire avancer ce dossier en collaboration avec le gouvernement fédéral.

M. Thierry Witsel (PS). – Nous sommes tous conscients que le risque zéro n'existe pas. Mais cela ne signifie pas que nous ne pouvons pas imposer des tests médicaux avant la pratique d'un sport en club. Grâce à une telle mesure, on ne pourrait pas reprocher au club de ne pas avoir pris toutes les dispositions qui s'imposent si un incident devait malheureusement avoir lieu. Il est important d'adopter une politique de prévention dans ce domaine et qu'elle soit appliquée dès le plus jeune âge. Par ailleurs, je note que vous allez demander une expertise du CSS afin de tirer les leçons qui s'imposent et peut-être proposer des solutions pour l'avenir.

1.9 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Trail – l'empreinte carbone de trop?»

M. Thierry Witsel (PS). – «La Terre est désormais notre seul actionnaire», déclarait Yvon Chouinard, fondateur de la marque Patagonia, le 15 septembre dernier. Deux jours plus tard, l'athlète multimédaillé Andy Symonds annonçait qu'il renonçait à participer aux premiers championnats du monde conjoints de montagne et de trail, organisés du 3 au 6 novembre à Chiang Mai en Thaïlande. Par le biais des réseaux sociaux, l'athlète britannique résidant en France expliquait qu'un tiers de son empreinte carbone était lié à ses déplacements. Pour 2022, cette empreinte tournerait autour de 6,3 tonnes de CO₂, soit trois fois plus que la moyenne maximale individuelle à ne pas dépasser.

Le sport impose aux sportifs de haut niveau et, parfois, aux sportifs amateurs de se déplacer afin de se mesurer aux athlètes du monde entier. Ces déplacements ont un coût financier qui est géré par votre administration, mais ils ont également un impact environnemental.

Madame la Ministre, votre administration mène-t-elle une réflexion pour réduire autant que possible l’empreinte carbone de nos sportifs? Depuis 2016, l’ADEPS s’est engagée à développer un programme spécifique en vue de réduire son empreinte écologique, à sensibiliser les acteurs du sport à l’impact environnemental de la pratique sportive et à mobiliser les sportifs pour l’écologie. Quel est le bilan de ce programme? Est-ce que l’ADEPS envisage une nouvelle stratégie?

Le trail n’est pas la seule discipline où les sportifs se positionnent par rapport à leur empreinte écologique. Avez-vous rencontré les sportifs ainsi que les responsables des clubs ou des fédérations sportives pour discuter des enjeux liés à l’urgence climatique?

Vous êtes-vous concertée avec les ministres régionaux de l’Environnement pour définir une approche et une stratégie communes afin que les sportifs n’aient pas à choisir entre leurs convictions personnelles et leur pratique sportive?

Quels sont vos projets d’ici 2024 pour maintenir la pratique sportive sur certains sites, mais aussi pour préserver l’écosystème de ces sites fort plébiscité? Quelles recommandations formulez-vous à l’attention des traileurs, vététistes et joggeurs pour les inciter à préserver la faune et la flore dans les sentiers et parcours qu’ils empruntent?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L’environnement et le sport sont étroitement liés. Dans bien des cas, la nature constitue le premier partenaire et la première infrastructure des sportifs.

Depuis l’essor de sa professionnalisation, le sport s’est internationalisé. Il existe une concurrence forte entre les villes, les fédérations nationales et les États pour se positionner sur la scène internationale, car les retombées en marge de l’événement sportif sont multiples en termes économiques, sociaux, urbanistiques, touristiques ou encore géopolitiques.

Les élites sportives sont contraintes de parcourir le monde pour vivre de leur passion, pratiquer leur sport et participer à des compétitions de haut niveau. Il est important de les sensibiliser à leur empreinte carbone, ce qui pourrait les inciter à renoncer à un stage ou à une compétition. En même temps, il est risqué de leur infliger une charge mentale supplémentaire. Néanmoins, nous ne pouvons évidemment que respecter le choix de certains de faire passer leur conviction avant leur carrière.

Au niveau du sport amateur, il existe de multiples propositions pour prendre part, à travers le monde, à l’un ou l’autre événement sportif ou pour vivre une expérience qui vient compléter le plaisir sportif ou qui permet d’atteindre un objectif ultime. Cette pratique du sport amateur se déroule, la plupart du

temps, dans un environnement proche. Chaque week-end, des milliers de sportifs participent à des compétitions ou à des activités physiques et sportives sur notre territoire.

Il importe également de conscientiser le mouvement sportif dans son ensemble sur le rôle qu'il doit endosser dans une perspective de développement durable. À cette fin, mes services ont diffusé un questionnaire pour une enquête interne intitulée «*Sport et environnement*» et visant à récolter les bonnes pratiques. L'analyse des réponses est en cours. Une démarche similaire s'adresse actuellement à nos centres ADEPS.

Au sein du ministère, mon administration fait figure de pionnière. À la suite de la COP21, à savoir la conférence énergétique de Paris en 2015, elle s'est résolument engagée à développer des initiatives et inscrire celles déjà existantes dans la poursuite des objectifs du développement durable de l'Organisation des Nations unies (ONU).

L'un de ses objectifs stratégiques énoncés dans le contrat d'administration de l'ADEPS concerne la sensibilisation du mouvement sportif aux considérations sociétales.

L'ADEPS fait, à cet égard, figure d'exemple: son principe générique est «l'ADEPS se met au vert», ce qui se traduit par plusieurs réalisations concrètes que j'ai déjà développées précédemment.

En avril dernier, les États membres ont également adopté les conclusions initiées par la présidence française du Conseil de l'Union européenne. Ce texte intitulé «*Le sport et l'activité physique, leviers prometteurs de transformation des comportements en faveur d'un développement durable*» invite les États membres à inciter les organisateurs des événements sportifs majeurs à prendre en considération les aspects environnementaux et à réaliser des objectifs de développement durable. Ce texte invite également les fédérations sportives continentales et internationales à endosser leurs responsabilités dans ce contexte.

Durant la présidence belge du Conseil de l'Union européenne au premier semestre 2024, notre Fédération assumera le rôle de porte-parole de la compétence en matière de sports. L'impact écologique sera évidemment un point important pour nous. La Fédération, en collaboration avec l'administration, a identifié trois thématiques principales pour les travaux que nous mènerons durant cette présidence et que les deux autres Communautés ont avalsés. L'une des thématiques concerne l'organisation d'événements sportifs à taille humaine, à la fois pour des questions relatives à l'éthique et à l'environnement; il s'agit de permettre à des pays de taille similaire à la Belgique d'attirer des événements sportifs et d'éviter une concentration d'une multitude d'activités uniquement dans quelques États.

Nos fédérations sont également déjà actives en matière de durabilité puisque l'article 5 du décret du 3 mai 2019 stipule que «le mouvement sportif organisé s'engage pour une pratique sportive durable et respectueuse de l'environnement». L'Association francophone de tennis (AFT) a inscrit sa responsabilité sociétale au cœur de son plan stratégique de développement 2022-2028. Elle multiplie les actions concrètes avec ses centaines de clubs. L'Association des clubs francophones de football (ACFF) a, quant à elle, fait partie du projet européen financé via le programme Erasmus+ qui s'appelle «*Green Coach*» et qui vise à réduire l'impact environnemental des clubs. L'Association francophone de golf, partenaire depuis 2020 de la «*Geo Foundation for Sustainable Golf*», une organisation internationale qui promeut le développement durable dans le milieu du golf. Ce programme de certification vise à faire des clubs wallons et bruxellois des clubs engagés dans la protection de l'environnement et de la biodiversité.

Enfin, au niveau régional, je vous invite à consulter notamment la charte «*Apaisons la forêt*» que le SPW Environnement a éditée et qui reprend les clés du respect et de bonne cohabitation en milieu forestier.

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, il est indispensable de sensibiliser le mouvement sportif à l'importance de l'environnement. Certaines instances sportives ont déjà avancé à ce niveau. La conscientisation par rapport à l'urgence climatique est de plus en plus prégnante chez les sportifs de haut niveau, ce qui se ressent également chez le grand public.

1.10 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Premier bilan du décret du 14 octobre 2021 visant l'éthique sportive et instituant un observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives, ainsi qu'un réseau éthique (décret «Éthique sportive»)»

M. Thierry Witsel (PS). – Depuis la mise en application du décret «Éthique sportive», une année s'est écoulée. Une inquiétude portait sur la surcharge administrative des bénévoles. La création des référents éthiques est l'une des nouveautés importantes de ce décret. Ils sont quasiment les seuls à être responsables et présents en cas de récriminations pour faits de discrimination, de harcèlement ou de racisme. D'autre part, les délégués «Vivons sport» ont pour tâche d'informer l'Observatoire de l'éthique sportive des réalités du terrain et de servir de relais pour diffuser les messages au sein de leur fédération sportive. Ils sont également présents afin de veiller au respect de la bonne application de l'éthique sportive au sein de chaque fédération.

Madame la Ministre, pouvez-vous nous établir un premier bilan général de la mise en œuvre du décret «Éthique sportive»? Quel est le retour des fédérations sportives sur les tâches qui leur incombent? Ont-elles fait face à des difficultés? Si oui, comment les aider à les gérer? La mise en place d'un référent éthique est-elle effective dans toutes les fédérations? Comment est-il choisi? Comment les

fédérations communiquent-elles à ses membres l'existence de ce référent? Son travail est-il contrôlé? Autrement dit, à qui rend-il des comptes? Comment le référent éthique est-il formé à promouvoir le respect et le fair-play? Je vous pose les mêmes questions pour les référents «Vivons sport».

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – L'arrêté du Gouvernement de la Communauté française fixant le fonctionnement de l'Observatoire de l'éthique dans les activités physiques et sportives et les indemnités de parcours de ses membres ainsi que le fonctionnement du réseau éthique a été adopté par le gouvernement le 21 avril dernier. Après les appels à candidatures, mon administration établit l'arrêté ministériel portant désignation des représentants des fédérations et associations sportives reconnues qui composeront l'Observatoire de l'éthique sportive.

Une première réunion de travail sera organisée dans les prochaines semaines afin que le Réseau éthique puisse désigner ses trois représentants à l'observatoire: un pour les fédérations sportives compétitives, un pour les non compétitives, un pour le handisport et sport adapté. Cette démarche permettra de clôturer la composition de l'Observatoire de l'éthique sportive dont les membres pourront être réunis pour débiter leur travail par l'élaboration d'un cahier des charges permettant la création d'une formation spécifique pour les référents éthiques dans nos fédérations et les délégués éthiques au sein des clubs et/ou associations de clubs, mais aussi la définition des orientations prioritaires.

À côté de la mise en place de cet observatoire, l'appel à projets intitulé »Pour la beauté du sport« a remporté un franc succès et treize projets, pour un montant proche de 400 000 euros, ont été sélectionnés. Ils bénéficieront d'une subvention.

M. Thierry Witsel (PS). – Merci Madame la Ministre pour votre réponse. Je retiens qu'une réunion de travail sera organisée afin de faire un point sur le décret «Éthique sportive». Je voudrais ajouter que nous avons besoin de tous ces gens qui gravitent autour des terrains pour apaiser les tensions susceptibles d'apparaître entre les différents supporters regardant leur enfant jouer. Je pense qu'ils ont un rôle essentiel dans la future approche et dans tout ce qui est mis en place dans le cadre du décret «Éthique sportive».

1.11 Question de M. Christophe Clersy, intitulée «Athlètes handisports de haut niveau»

M. Christophe Clersy (Ecolo). – La grande soirée de clôture de CAP48 s'est tenue il y a quelques jours. C'était l'occasion de mettre en avant, entre autres, le handisport et surtout nos athlètes de haut niveau qui le pratiquent. Le sport est une thérapie reconnue: il est à la fois fédérateur, émancipateur et source de

bienfaits multiples. Tout le monde, y compris le pratiquant de handisport, a rêvé de devenir un jour un grand sportif. Pourtant, le handisport de haut niveau est loin d'être logé à la même enseigne que le sport de haut niveau traditionnel. Il manque souvent cruellement de financement, de structures et de matériel adapté. En effet, les financements structurels actuels octroyés aux pratiquants de handisport de haut niveau par l'intermédiaire de l'ADEPS, du *Belgian Paralympic Committee* (BPC) et du projet «*Be Gold*», sont insuffisants pour couvrir entièrement toutes les disciplines dans lesquelles nos talents s'expriment.

Madame la Ministre, quelles actions entreprenez-vous afin de combler ces différences de financement? Quels sont les budgets structurels existant pour financer l'achat de matériel? Que faites-vous pour que les pratiquants de handisport bénéficient du même traitement que les athlètes de haut niveau valides?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À ce jour, la Ligue handisport francophone (LHF) compte 197 cercles et 4 334 membres. Elle recense également six jeunes talents, neuf espoirs sportifs, cinq partenaires d'entraînement et quatorze sportifs de haut niveau, dont trois sous contrat. Cette année, la LHF a bénéficié d'une intervention globale de 940 328 euros, ventilés principalement comme suit: 270 890 euros de subside forfaitaire, 26 250 euros sur la base de la répartition du bénéfice annuel de la Loterie nationale, 2 080 euros pour le soutien aux manifestations sportives, 24 000 euros pour la promotion de l'éthique, 503 100 euros pour le plan-programme, 65 000 euros pour la formation des cadres et 68 968 euros pour la labellisation.

À l'instar des clubs et affiliés, la LHF bénéficie également d'un taux d'intervention de 90 % pour l'achat de matériel sportif adapté. Pour l'année 2021, la Ligue se classe en huitième position des fédérations ayant obtenu le plus de subventions. Par ailleurs, cette année encore, la LHF et la Fédération multisports adaptés (FéMA) se partageront une enveloppe spécifique d'un montant de 150 000 euros. Ces chiffres démontrent que la Fédération Wallonie-Bruxelles se mobilise pour soutenir le handisport et ses élites sportives qui bénéficient, légitimement, des mêmes services que tous les sportifs de haut niveau, comme l'aide du Centre d'aide à la performance sportive (CAPS), le projet de vie, etc.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Je note les éléments attestant des réels efforts déployés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour soutenir un secteur extrêmement important puisque pas moins de 8 500 affiliés pratiquent le handisport. En outre, quatre sportifs francophones ont décroché quinze médailles aux Jeux paralympiques. Cependant, il nous faut admettre qu'il reste un écart à combler: les handisportifs ne disposent pas aujourd'hui de toutes les facilités dont bénéfi-

cient les sportifs «classiques». J'estime que c'est aux pouvoirs publics de poursuivre les efforts déjà consentis pour supprimer l'écart entre les sportifs traditionnels et les autres. À terme, ces derniers ne devraient plus attendre des opérations comme CAP48 pour pouvoir prester au plus haut niveau.

1.12 Question de M. Olivier Maroy, intitulée «Organisation du tournoi de tennis «BW Open» à Louvain-la-Neuve»

M. Olivier Maroy (MR). – Du 23 au 29 janvier 2023, Louvain-la-Neuve accueillera le tout nouveau tournoi de tennis ATP 125 baptisé «BW Open». Il s'agira du deuxième plus grand tournoi de Belgique! Le calendrier y étant favorable, de nombreux bons joueurs pourraient s'y inscrire. Le BW Open espère accueillir entre 10 000 et 12 000 personnes au cours de l'intégralité du tournoi.

Madame la Ministre, la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient-elle l'organisation de ce tournoi? Si oui, de quelle manière? Plus généralement, que fait notre Fédération pour soutenir la création d'événements sportifs à rayonnement international?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Depuis la disparition en 2016 de l'Ethias Trophy à Mons, notre territoire n'accueillait plus de tournoi de tennis de référence. Je sais combien il est important d'héberger de tels événements, non seulement pour leurs retombées économiques et sociales, mais aussi pour nos sportifs qui peuvent bénéficier de la sorte non seulement de *wild cards* pour s'exprimer au plus haut niveau de compétition face à des joueurs confirmés au niveau international, mais aussi de la présence de ces joueurs pour acquérir de l'expérience au travers d'échanges et de matchs.

Je salue bien entendu l'initiative privée qu'est le BW Open. En outre, ce tournoi s'installera en janvier prochain au cœur d'une ville universitaire. C'est un atout pour attirer du public, qui mettra également l'un de nos plus beaux centres sportifs ADEPS en valeur. À ce stade, au-delà de la mobilisation du centre sportif du Blocry, aucune demande financière n'a été introduite auprès de mon administration. Je suis cependant en contact permanent avec les organisateurs. Je ne manquerai pas d'analyser une demande de soutien d'un tel événement et de répondre au mieux aux éventuelles sollicitations.

Les événements sportifs internationaux ne se limitent pas aux Jeux olympiques et paralympiques ou à la Coupe du monde de football. Chaque année, la Fédération Wallonie-Bruxelles accueille des manifestations sportives internationalement reconnues, qui bénéficient d'une exposition médiatique planétaire, par exemple le Grand Prix de Formule 1 à Spa-Francorchamps, Liège-Bastogne-Liège en cyclisme, le *Superbiker* de Mettet – auquel je me suis rendue récem-

ment – ou encore le Mémorial Van Damme. Cette année, notre Fédération a aussi soutenu, entre autres, le concours complet d'équitation d'Arville, l'Astrid-bowl de Charleroi-Marcinelle, le *Circus Brussels Padel Open*, le Grand Prix de Wallonie, le Tour de Wallonie, un championnat mondial de pêche, Binche-Chimay-Binche ou encore le Tour de France avec un départ de Binche.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles épaula les fédérations et clubs sportifs dans la concrétisation de leurs projets du mieux qu'elle peut, tant d'un point de vue financier que logistique. Afin de renforcer notre attractivité et d'accompagner en amont les dossiers de candidature pour des événements internationaux, un projet de décret portant entre autres sur une enveloppe notoriété sera bientôt soumis au Parlement.

M. Olivier Maroy (MR). – Je me réjouis du dynamisme du secteur. Il existait en effet une place à prendre pour un tournoi de ce type chez nous, en Belgique, depuis la disparition de l'Ethias Trophy. En tant qu'élu du Brabant wallon, je me réjouis qu'il se déroule dans la ville universitaire de Louvain-La-Neuve. C'est une belle opportunité pour les joueurs belges. Ils vont pouvoir se produire sur un court central avec 1 000 spectateurs, ce qui n'est pas rien. Je vous remercie, Madame la Ministre, pour l'accueil positif et enthousiaste que vous réservez à cet événement même si, à ce stade, ses organisateurs n'ont pas encore formulé de demande d'aide. Le soutien financier est toujours évoqué, mais notre Fédération peut être utile à divers égards dans l'organisation de tels événements.

1.13 Question de M. Thierry Witsel, intitulée «Accessibilité des jeunes au sport – ne laissons pas la crise énergétique renforcer les inégalités»

M. Thierry Witsel (PS). – Madame la Ministre, en écho à l'étude réalisée par le Forum des jeunes sur cette thématique, je vous ai interrogée dernièrement sur l'accessibilité des jeunes au sport. À leur demande, j'ai reçu ces jeunes pour qu'ils me fassent part de leurs conclusions. Ils constatent un manque d'initiatives pour démocratiser le sport.

Selon moi, l'accès au sport n'est pas égal pour tous. Certaines communes mettent en place des chèques sport et d'autres non, des différences existent dans les interventions des mutuelles ou des assurances, ou encore entre l'accès au sport en tant qu'étudiant ou en tant que travailleur. Le Pass'Sport, lui aussi, est une aide ponctuelle et non structurelle pour ceux qui veulent essayer un nouveau sport. Certains jeunes sont trop précarisés pour faire du sport une priorité. Un stage ADEPS est évidemment positif, mais il n'encourage pas suffisamment le jeune à pérenniser la pratique sportive.

La crise énergétique va encore creuser les inégalités: nous ne sommes pas tous égaux face à nos factures. De nombreux parents et sportifs amateurs devront choisir entre se chauffer, s'éclairer ou payer leur cotisation sportive. Les hobbies

seront les premiers à être sacrifiés, malgré leurs bienfaits pour la santé mentale et physique.

Madame la Ministre, comment permettre l'accès au sport à des jeunes en situation précaire? Des plans de financement sont-ils envisagés par certaines fédérations? Qu'est-il prévu pour inciter les jeunes à pratiquer un sport? Le Pass'Sport va-t-il être reconduit? Quelles solutions a-t-on proposées lors du conclave pour améliorer l'accessibilité au sport pour tous? Avez-vous rencontré les représentants du Forum des jeunes pour discuter avec eux?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, j'ai pris connaissance de l'étude menée en mai 2022 par le Forum des jeunes, dont j'ai récemment rencontré des représentants. Afin d'avoir une vue complète de la situation, j'ai aussi commandé une analyse à mon administration. Cette dernière a constaté que les éléments mis en avant par le Forum étaient déjà pointés dans une étude lancée par l'ADEPS, intitulée *«État des lieux des pratiques, attentes, freins et représentations en termes d'activités physiques et sportives en Fédération Wallonie-Bruxelles»*.

Sur la base de cette étude, qualitativement et quantitativement plus conforme à une étude scientifique que celle menée par le Forum des jeunes, des initiatives ont été prises. Un large éventail de stages sportifs est proposé lors des vacances scolaires. Près de 300 cycles sportifs permettant de s'initier à un sport ou de progresser sont proposés en dehors des vacances scolaires, à des prix démocratiques. L'ADEPS propose également 1 000 marches gratuites chaque année. Un label «commune sportive» visant à valoriser les communes et à encourager les pouvoirs locaux à s'investir dans le sport a été créé. Enfin, le projet pilote «Maisons Sport Bien-Être» a été lancé afin de remettre au sport une série de publics en décrochage d'activité physique pour différentes raisons.

Dans les écoles, je rappelle que la Fédération Wallonie-Bruxelles participe à l'organisation du Rhéto Trophée, qui mobilise, avant la finale, des milliers de jeunes. Notre Fédération soutient aussi l'*Aseus Student Trophy*, dont la première édition s'est déroulée le 27 septembre 2022, ou les cross scolaires, fréquentés chaque année par plus de 30 000 enfants âgés de 8 à 12 ans.

Par ailleurs, la Fédération Wallonie-Bruxelles consacre chaque année 780 000 euros à soutenir l'Association des fédérations francophones du sport scolaire (AFFSS), ainsi que l'Association sportive de l'enseignement universitaire et supérieur (ASEUS). Enfin, la Fédération Wallonie-Bruxelles propose, tout au long de l'année, des séjours pour les établissements scolaires, qui rassemblent plus de 80 000 jeunes dans les centres sportifs ADEPS.

Je rappelle également que les mutuelles et certaines compagnies d'assurance proposent des interventions spécifiques en cas d'inscription dans un club sportif. Les pouvoirs locaux disposent également de leurs propres programmes, chèques sport ou autres pour soutenir la pratique sportive. Ces dispositifs sont recensés sur le site de l'ADEPS, ce qui constitue un outil d'information utile pour guider les citoyens.

Doté de 600 000 euros, le dispositif Pass'Sport se poursuivra jusqu'au 31 décembre 2023. Nous l'avons évoqué préalablement au cours de cette réunion de notre commission parlementaire. Je ne peux bien sûr qu'encourager les associations et fédérations sportives à relayer les modalités d'octroi du Pass'Sport à leurs clubs et à leurs affiliés, afin de garantir la diffusion la plus large possible de l'information. L'accumulation de toutes ces dispositions doit concourir à soutenir la pratique sportive et son accessibilité.

M. Thierry Witsel (PS). – Le site de l'ADEPS, qui contient toutes les informations utiles sur la pratique et le prix des sports, permet en effet de guider les citoyens. Durant l'année, des cross scolaires sont organisés et des cycles sportifs sont proposés à des prix démocratiques. Le projet pilote «Maison Sport Bien-être» est également intéressant, car il permettra aux jeunes de s'initier au sport. Par ailleurs, pourquoi ne pas pérenniser le Pass'Sport, prévu seulement jusqu'en 2023?

1.14 Question de M. Christophe Clersy, intitulée «Distributeurs de snacks dans les clubs sportifs»

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Encourager la politique sportive, c'est investir dans la politique de santé publique. Les constats sur le terrain sont particulièrement alarmants: 10 % à 25 % des enfants et des adolescents de moins de 18 ans sont en surpoids. Depuis longtemps, il n'y a plus aucun doute sur les causes de cette catastrophe: les régimes trop gras, trop sucrés et la sédentarisation excessive. Le Conseil supérieur de la santé (CSS) s'attaque à l'exposition des enfants au marketing pour des aliments gras, sucrés, transformés: céréales sucrées, pâtes à tartiner, sodas, collations, barres chocolatées, etc. Nous connaissons tous ces marques et ces produits.

Le CSS appelle tous les niveaux de pouvoir – local, régional, communautaire, fédéral et européen – à introduire des réglementations qui protègent les enfants jusqu'à 18 ans contre la publicité et le marketing d'aliments malsains. Le CSS estime que, dans les lieux où les enfants se rassemblent ainsi que lors des activités sportives ou culturelles, toute forme de publicité, directe ou indirecte, de malbouffe devrait être interdite. Madame la Ministre, il existe encore trop de distributeurs de snacks classiques; chips, chocolats, bonbons, boissons sucrées dans les clubs ou autour des clubs sportifs. Quelles sont les mesures que vous envisagez pour favoriser des collations plus saines pour nos jeunes sportifs afin de remédier au constat du CSS?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, le webinaire 60'ADEPS du 28 avril dernier a été consacré à l'alimentation de tous les sportifs. Il est toujours disponible. La nutrition et la qualité des aliments proposés sont au cœur de la démarche de nos centres sportifs ADEPS. Depuis quelques années, la collation matinale est composée uniquement d'eau et de fruits. Par ailleurs, le centre sportif ADEPS de Louvain-La-Neuve a intégré des ateliers de cuisine avec la découverte de potagers environnants afin de sensibiliser nos stagiaires. Cette initiative sera reconduite en 2023.

En revanche, il est plus difficile d'édicter des règles relatives aux produits de distributeurs de snacks dans des infrastructures qui ne relèvent pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne manquerai pas d'attirer l'attention des centres qui dépendent directement de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur la nécessité d'avoir une alimentation saine pour nos jeunes.

M. Christophe Clersy (Ecolo). – Madame la Ministre, je salue les pratiques vertueuses qui sont instaurées dans les centres ADEPS. Néanmoins, un travail, plus difficile à accomplir, reste à mener en profondeur dans l'ensemble des fédérations et des clubs sportifs, pour les sensibiliser sur la question. Nous pourrions lancer une réflexion sur un possible subventionnement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui serait octroyé aux fédérations sportives afin de mettre en œuvre un plan d'alimentation saine dans tous les clubs et cercles. De bonnes initiatives ont vu le jour, qu'il s'agirait de dupliquer. Certains ont pris le taureau par les cornes dans ce domaine, d'autres sont à la traîne. C'est notre rôle, en tant que pouvoir public, d'inciter les opérateurs à prendre les bonnes décisions.

1.15 Question de M. Mourad Sahli, intitulée «Décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés»

M. Mourad Sahli (PS). – Les centres sportifs locaux (CSL) et les centres sportifs locaux intégrés (CSLI) sont structurés par le décret du 27 février 2003 organisant la reconnaissance et le subventionnement des centres sportifs locaux et des centres sportifs locaux intégrés, modifié en juillet 2011 et en octobre 2012.

Rappelons que pour obtenir la reconnaissance de CSL ou de CSLI, il est essentiel de remplir les missions et de satisfaire aux conditions prévues par le décret, notamment la promotion de la pratique sportive ambitieuse et de qualité sous toutes ses formes et sans discrimination, la promotion des pratiques d'éducation à la santé par le sport et la promotion des valeurs d'éthique sportive et de fair-play.

Depuis leur création, ces centres ont démontré le travail essentiel qu'ils effectuent sur le terrain en partenariat avec les acteurs locaux des secteurs du sport et de l'enseignement ou du monde associatif. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles finance le traitement des agents chargés de la coordination et de la gestion des centres pour garantir leur bon fonctionnement. Une attention particulière est réservée aux centres sportifs qui gèrent une piscine ouverte au public, avec le financement d'un équivalent mi-temps supplémentaire.

Madame la Ministre, près de vingt ans après la mise en œuvre de ce dispositif, vous travaillez sur la réforme du décret actuel pour améliorer le modèle et faire en sorte que les CSL et les CSLI répondent aux besoins identifiés sur le terrain. Travailler sur la réforme d'un tel dispositif nécessite de se concerter avec les acteurs du secteur. Dès lors, pouvez-vous m'indiquer si ces concertations ont eu lieu? Sur quels axes travaillez-vous pour améliorer le modèle actuel? Quel mode de financement comptez-vous mettre en œuvre? Le financement du personnel sera-t-il toujours d'actualité? Enfin, quel budget prévoyez-vous de consacrer à cette réforme?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Les CSL et les CSLI constituent au niveau local un maillage essentiel devant assurer une dynamique sportive au plus proche de nos concitoyens, écoles et clubs.

La base décrétole actuelle, en dépit de quelques adaptations, repose toujours sur une législation de février 2003. Sachant qu'une réflexion et l'adaptation du cadre actuel font partie du contrat d'administration, j'ai demandé qu'une proposition me soit soumise afin d'envisager une adaptation de ce décret. Depuis plusieurs mois, mon administration anime un groupe de travail qui rassemble l'Association des établissements sportifs (AES) ainsi que des gestionnaires de CSL et CSLI issus des différentes provinces. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de la suite des travaux en cours.

M. Mourad Sahli (PS). – Je prends note qu'un groupe de travail animé par votre administration se réunit, même s'il me revient que la dernière fois que cela s'est produit, c'était avant les vacances.

Pour que les moyens débloqués dans ce projet de réforme puissent répondre aux besoins de toutes les communes, il faut veiller à ce qu'ils ne soient pas concentrés uniquement sur les «grosses» communes. Les communes de taille moindre ne disposent pas d'infrastructures, ou leur superficie ne permet pas toujours aux acteurs locaux de réunir les jeunes à un même endroit. Dès lors, il est essentiel que tous ces éléments soient pris en compte dans la réflexion animée par votre administration.

1.16 Question de M. André Antoine, intitulée «Développement du padel»

M. André Antoine (Les Engagés). – Né au Mexique, le padel est un sport de raquette se jouant sur un petit court encadré de murs et de grillages. Il s’inspire du tennis. Chez nous, le padel connaît un essor spectaculaire! Selon Laurent Jeuniaux, coordinateur sportif de l’Association francophone de padel (AFP), les réservations des terrains explosent au point qu’il faut parfois compter deux à trois semaines d’attente pour pouvoir réserver un terrain.

Néanmoins, l’explosion du nombre de terrains peut exposer le voisinage à des bruits conséquents auxquels il n’est pas habitué. À Lasne par exemple, à la suite d’un recours de riverains, le Conseil d’État a annulé le permis du Tennis Club Odrimont qui a été contraint de fermer ses terrains extérieurs jusqu’à la construction, l’été dernier, d’un mur antibruit. Mais le recours à la justice n’est une solution durable ni pour les riverains, ni pour les propriétaires de ces infrastructures.

J’ai interrogé à ce sujet vos collègues à la Région, Adrien Dolimont, ministre wallon des Infrastructures sportives et Céline Tellier, ministre wallonne de l’Environnement. Cette dernière m’a assuré que son administration planche sur un projet de réglementation ou de lignes directrices concernant l’installation de terrains de padel. La piste prévoyant de ne plus autoriser la construction de terrains de padel extérieurs que dans les zonings d’activités économiques semble tenir la route. Mais si cette solution est retenue – elle ne l’est pas dans l’immédiat pour des raisons réglementaires –, nous connaissons toujours une forme de «*Far West* du padel» avec d’une part les propriétaires tentant de réaliser les installations avant l’entrée en vigueur de la nouvelle législation et, d’autre part, le voisinage échaudé qui souhaite faire entendre sa voix. Il y a une absence de dialogue actuellement.

Madame la Ministre, je pense que vous avez un rôle à jouer en termes de pacification. Compte tenu de ces différentes informations, quelles sont les consignes que vous allez donner à la l’AFP et l’Association francophone de tennis (AFT) pour permettre le développement pérenne de ce sport dans des zones éligibles? Est-ce que l’ADEPS organise des stages de padel pour répondre notamment à la demande des plus jeunes?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – À l’heure actuelle, seul le centre de Jambes est équipé de terrains de padel. S’il n’existe pas de stages exclusivement consacrés au padel aujourd’hui, cette discipline est proposée au travers des cycles ADEPS: il y en a huit, programmés entre les mois de septembre 2022 et juin 2023. Les centres d’Auderghem et de la

Woluwe seront les prochains à disposer d'infrastructures permettant la pratique du padel.

À l'instar de n'importe quel projet urbanistique, le développement d'équipements sportifs dépend de son impact d'une part sur la faune et la flore, d'autre part sur la population. À titre d'exemple, à Bruxelles, le voisinage des clubs de hockey se plaignait régulièrement non pas du bruit, mais de l'éclairage des sites. Pour rappel, l'aménagement du territoire et les infrastructures sportives ne relèvent pas des compétences communautaires. En ma qualité de ministre des Sports de la Fédération Wallonie-Bruxelles, il ne m'appartient donc pas de faire des recommandations, si ce n'est celles découlant du bon sens et favorisant la cohabitation entre sportifs et voisins, dans un esprit positif.

J'invite nos clubs à consulter les pouvoirs locaux, afin d'inscrire leur investissement dans la durée, tout en prenant en considération la nécessité de s'inscrire dans un contexte durable et en veillant à l'accessibilité des sites en termes de mobilité douce, notamment par le biais des transports publics donc.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, je connais bien la différence entre les compétences communautaires et régionales. Toutefois, je vous imaginai endosser un rôle de médiatrice afin d'éviter que des projets déposés soient confrontés à des refus ou aux protestations des riverains. À titre d'exemple, un procès opposant le centre ADEPS d'Auderghem et son voisinage n'a-t-il pas cours depuis de très nombreuses années? Cette situation n'est intéressante pour personne. J'espérais dès lors que vous pourriez, en collaboration avec les fédérations concernées et vos homologues régionaux, esquisser un code de bonne conduite. Peut-être est-il encore temps de le faire.

1.17 Question de M. André Antoine, intitulée «Recrutements complémentaires d'agents au sein des centres ADEPS avant les stages d'automne et d'hiver»

M. André Antoine (Les Engagés). – Récemment, un reportage extrêmement flatteur pour les centres ADEPS a été diffusé à la télévision. Je m'en réjouis pour ceux-ci. Ces centres ont retrouvé une véritable attractivité durant ce premier long congé de Toussaint après la crise sanitaire.

Madame la Ministre, vos prédécesseurs, dont j'ai eu l'honneur de faire partie, avaient lancé différents travaux d'infrastructure qui sont aujourd'hui terminés ou qui le seront bientôt. Désormais, des questions se posent quant aux ressources humaines dont disposent les centres concernés.

Parmi eux, le centre sportif de Loverval a finalisé ses travaux de rénovation et d'agrandissement, passant de 2 000 à 3 600 mètres carrés de surface *indoor*, sans parler de l'augmentation du nombre de salles de réunion et de classes d'accueil. Le centre accueille maintenant six fédérations, celles de karaté, de tir à l'arc, de savate, de boxe anglaise, d'escalade et de football en sport-études.

Lors d'une question précédente, vous m'aviez déclaré: «À ce jour, aucune augmentation du cadre des moniteurs et chefs d'activité n'est prévue. Les centres ont la possibilité, en cas de pic d'activité, d'engager des moniteurs occasionnels. L'augmentation du cadre à Loverval est liée au processus de *screening* relatif aux centres sportifs, comme prévu pour l'ensemble du ministère. Le processus n'est pas encore finalisé, mais je resterai attentive aux besoins qui se feraient sentir dans les centres ADEPS, en particulier celui de Loverval.» Ainsi, un *screening* était en cours pour vérifier l'adéquation des moyens humains dont bénéficient les centres ADEPS.

Ce travail de *screening* est-il terminé? Sur quels résultats concrets a-t-il débouché pour l'ensemble des centres ADEPS, et pour celui de Loverval en particulier?

Étant donné que l'offre sportive va pratiquement doubler pour ce centre, comptez-vous, après ce *screening*, compléter les effectifs par des recrutements permanents? À défaut, combien de vacataires seront-ils recrutés pour permettre d'assurer un encadrement de qualité aux jeunes stagiaires? Selon quelles modalités de contrat ces vacataires seront-ils recrutés?

La question a toute son importance, car les centres ADEPS connaissent aujourd'hui une vie particulièrement dynamique. Ils ont dès lors besoin de ressources humaines qualifiées pour mener à bien leurs missions.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Cette année, 202 stages seront organisés durant les vacances d'automne, pour un total de 2 274 places. Ce chiffre est en augmentation par rapport à l'an dernier. Le public a une nouvelle fois réitéré sa confiance dans les centres sportifs ADEPS, puisque ces derniers connaissent un taux de remplissage de 88 % pour la première semaine et de 83 % pour la seconde.

Nous pouvons nous féliciter du succès que les centres sportifs ADEPS rencontrent, grâce à la qualité de l'encadrement, mais aussi grâce au large panel d'activités proposées, dont certaines combinent des stages sportifs et des formations diverses, comme la préparation au permis de conduire.

À ce jour, aucun centre n'a sollicité une augmentation du nombre de moniteurs. La proportion des stages reste stable avec des activités organisées sur les deux semaines. En cas de pic d'activité, il est possible d'engager des moniteurs occasionnels.

En ce qui concerne le centre sportif de Loverval, le processus de *screening* n'est pas encore finalisé. Je ne peux donc pas encore me prononcer sur les besoins réels. Je reste naturellement attentive à la situation.

M. André Antoine (Les Engagés). – La confiance que portent les parents et les jeunes à l’ADEPS est tout à l’honneur de cette dernière. Elle se reflète dans l’évolution des stages.

Concernant le centre de Loverval, il semble que vous m’encouragiez à être ténace. Je reviendrai donc une fois de plus sur le *screening*. Alors que celui-ci cible seulement quelques centres, il prend beaucoup de temps, même trop de temps, selon moi. Cela ne fait rien. Je serai patient.

1.18 Question de M. André Antoine, intitulée «Refus de la Région wallonne de subventionner les ASBL pour lesquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles est partenaire»

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, les fédérations francophones de natation, de rugby et de badminton ont établi leur centre de formation dans les infrastructures sportives du Sart Tilman. L’ASBL de gestion des centres sportifs du Sart Tilman propose des infrastructures partagées entre les fédérations sportives, les clubs, les écoles, les stages ADEPS, les cours de l’université, sans oublier le grand public. Quelle extraordinaire synergie de mise à disposition d’infrastructures partagées construites avec des deniers publics!

Toutefois, il me revient que le programme de rénovation de la piscine de ce centre sportif est à l’arrêt. Le décret wallon du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d’infrastructures sportives et abrogeant le décret du 25 février 1999 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d’infrastructures sportives prévoit, en son article 3, que les associations sans but lucratif dont l’objet est la gestion de bâtiments ou terrains sportifs peuvent bénéficier de subventions régionales. Malheureusement, il s’avérerait que la Région wallonne refuse désormais de subventionner ces ASBL hybrides rassemblant clubs, fédérations sportives et Fédération Wallonie-Bruxelles.

Dans la perspective du Plan de relance de la Wallonie et des synergies évidentes qui doivent exister entre la Région wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles, j’ai du mal à comprendre et à admettre que la Région wallonne refuserait de subventionner des infrastructures pour partie propriété de notre Fédération. Avez-vous connaissance de cette situation et de l’arrêt des travaux de la piscine du Sart Tilman? Avez-vous pris contact avec le ministre Dolimont pour vérifier auprès de lui la cause de ce refus, son caractère provisoire ou permanent, conjoncturel ou structurel?

Je constate dans beaucoup de dossiers combien le sort de la Fédération Wallonie-Bruxelles est étranger aux préoccupations des autorités wallonnes. Je ne peux que regretter l’absence de réunions conjointes des gouvernements et d’actions partagées. C’était le cas par le passé, au plus grand bénéfice des sportifs. J’ai le sentiment que la cause francophone n’intéresse plus certains responsables wallons. Cela me préoccupe et j’aimerais être rassuré. Confirmez-vous

l'arrêt des travaux? Si oui, comptez-vous réagir de manière appropriée pour faire entendre la voix des francophones auprès des responsables wallons?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, la Région wallonne a en effet décidé, sur la base de sa compétence relative aux infrastructures sportives, de ne pas intervenir dans le subventionnement des travaux du centre sportif du Sart Tilman, en considérant que la cogestion entre l'Université de Liège et l'ADEPS exclut le projet de tout subventionnement wallon.

De son côté, la Fédération Wallonie-Bruxelles ne compte évidemment pas se désintéresser de ce centre qui accueille de nombreuses fédérations sportives. À ce titre, la rénovation du centre sportif, le projet CARL, se poursuit et la rénovation de la piscine en fait bien partie.

M. André Antoine (Les Engagés). – Je comprends que vous m'apportiez une réponse toute en retenue, Madame la Ministre. J'imagine toutefois qu'au fond de vous-même, vous devez être révoltée de voir que la politique des infrastructures sportives en Wallonie tourne le dos à notre Fédération et refuse d'intervenir dans un des centres les plus importants de Wallonie, à savoir le Sart Tilman à Liège, considérant que la Fédération Wallonie-Bruxelles est un ovni qui ne relève pas des compétences sportives, ce qui est intolérable.

J'entends que vous allez poursuivre les travaux. Vous n'avez pas indiqué les montants que vous mobiliserez à cet effet. Je reprendrai dès lors rendez-vous avec vous à ce sujet, ainsi qu'avec le ministre Dolimont, parce que je ne peux pas admettre une telle situation où, en tant que parlementaires, nous siégeons à Namur et à Bruxelles, mais votons des dispositifs contraires d'un côté comme de l'autre. Il y a là une schizophrénie politique que je ne peux pas accepter.

1.19 Question de M. André Antoine, intitulée «Stratégie de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour développer la pratique de l'escrime»

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, j'aimerais traiter avec vous d'une opération intéressante. Véritable base du développement des clubs et d'une fédération sportive, le programme «Jeunes lames» vise à structurer et dynamiser la vie sportive des catégories U11, U13, U15 d'escrime. Entre compétitions et amusement, tout est mis en place grâce à l'implication des clubs, en collaboration avec la Fédération francophone des cercles d'escrime de Belgique (FFCEB), pour fidéliser les jeunes tireurs, accroître leur compétitivité, mais aussi, et surtout, former et détecter les jeunes talents.

Récemment, ce programme a fait étape dans ma région à Braine-l'Alleud, avec raison. En effet, le Cercle d'escrime Braine l'Alleud (CEBA) s'est aménagé un

lieu d'entraînement que beaucoup de clubs lui envient: une surface de 770 mètres carrés comprenant, entre autres, quatorze pistes permanentes, des vestiaires et un atelier de réparation du matériel. Alain Delcourt, maître d'armes et formateur du club, n'en est pas peu fier. Ce club compte 110 membres, mais doit s'acquitter d'une location de 4 000 euros par mois pour cette installation modèle, sans compter les frais de chauffage devenus exorbitants aujourd'hui.

J'aimerais donc vous interroger sur la stratégie de développement de l'escrime dans la Fédération Wallonie-Bruxelles en appui de la FFCEB: avez-vous prévu des incitants financiers pour les clubs formateurs de premier niveau? Combien y a-t-il de sportifs sous contrat dans la discipline de l'escrime, qui intéresse de plus en plus de garçons et de filles? L'ADEPS compte-t-il proposer des stages d'escrime pour rencontrer l'intérêt d'un grand nombre de nos jeunes concitoyens? J'espère que vous serez attentive à ces clubs, qui, comme le CEBA, qui font face à des factures parfois monumentales. J'espère également que l'aide prioritaire promise en matière sportive, qui doit être délibérée au gouvernement, s'étendra à ce club et d'autres.

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La FFCEB compte 32 clubs qui rassemblent 1 912 affiliés. Elle dispose cette année d'un subside forfaitaire de 66 000 euros et de 255 000 euros pour son plan-programme sport de haut niveau afin de couvrir les frais relatifs à leurs sportifs sous statut, comptant un sportif de haut niveau, treize espoirs sportifs, treize jeunes talents et deux arbitres de haut niveau.

L'escrime francophone est emmenée par M. Neisser Loyola, anciennement sportif sous contrat ADEPS, qui a intégré le système mis en place par la Défense. Il a décroché une magnifique médaille de bronze au dernier championnat du monde cet été. Il figurera en toute logique parmi nos espoirs de médaille à Paris en 2024. La représentation francophone s'affirme également dans notre équipe nationale masculine de fleuret qui est aujourd'hui dans le top 10 européen et mondial.

Le travail en profondeur mené par la FFCEB est notamment possible grâce à l'enveloppe allouée à la détection des espoirs sportifs. Cette enveloppe s'élevait à 40 000 euros en 2021 et elle a été augmentée à 50 000 euros en 2022. Les centres sportifs ADEPS accueillent régulièrement des stages proposés par cette fédération. Dans le cadre scolaire, certains centres proposent également des activités afin de présenter cette discipline de manière ludique.

M. André Antoine (Les Engagés). – Madame la Ministre, je termine mes questions sur un point de convergence qui me réjouit, le sort de l'escrime, qui mérite

bien l'attention que vous venez de lui réserver. Pour le reste, je vous réinterrogerai lors d'une prochaine séance.

1.20 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Séjours de rupture proposés par les services agréés en Fédération Wallonie-Bruxelles»

M. Michele Di Mattia (PS). – Dans un récent article de presse, les séjours de rupture ont été abordés au travers de l'expérience d'une adolescente qui est en décrochage scolaire et qui a été placée en institution sur décision d'un juge. Le projet «Cap Solidarité» de l'ASBL Amarrage lui a permis, après l'acceptation de sa candidature déposée sur une base volontaire, de vivre trois mois au Bénin et de bénéficier d'un accompagnement post-séjour.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, trois services d'aide à la jeunesse (SAJ) sont agréés et subventionnés pour organiser ce type de séjours. L'objectif majeur réside dans la rupture totale avec l'environnement connu; le projet vise à sortir la personne concernée d'une spirale négative provoquée par des accidents de la vie.

Les premiers séjours de ce type ont été organisés au Bénin en 2008 avant d'être balisés par un arrêté du gouvernement en 2014, élargissant les possibilités de destinations. La période pandémique a nécessité de nombreuses adaptations, compte tenu des conditions sanitaires et des consignes propres aux déplacements à l'étranger.

L'accessibilité à ces séjours, offerts par des services d'aide en milieu ouvert (AMO) et des SAJ, est conditionnée par le profil du jeune qui doit avoir commis un fait qualifié infraction (FQI). En substitution au placement, le séjour s'adresse également aux mineurs en danger présentant des difficultés de comportement.

En pratique, cette procédure dure au maximum neuf mois, soit deux à trois mois de préparation et cinq mois sur place. Le reste du temps est consacré à l'accompagnement post-séjour. La durée est actuellement de neuf mois, mais elle se voit amputée d'une longue période de préparation administrative dans un nombre fréquent de situations. Pourrait-elle être revue à la hausse? Ce point fait-il l'objet d'une attention particulière de votre administration ou des services agréés?

La situation post-Covid-19 a mis en lumière les difficultés vécues par de nombreux jeunes. Un effet se fait-il ressentir sur les demandes volontaires d'accès à ce type de séjour?

La crise énergétique se ressent à tous les niveaux. Avez-vous été sollicitée par les associations agréées qui connaissent des difficultés financières? Le subventionnement en fonction de l'arrêté-cadre ne prend pas en considération l'augmentation du coût des voyages. Prévoyez-vous des aides ponctuelles?

Comptez-vous demander à votre administration, au service général des institutions publiques de protection de la jeunesse et aux équipes mobiles d'accompagnement (EMA) de réaliser une évaluation précise de la situation?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Il existe trois services agréés pour l'organisation de séjours de rupture: Cheval de l'Espoir pour huit prises en charge simultanées, Cap Solidarité pour douze prises en charge simultanées, Pieds-sur-terre pour douze prises en charge simultanées. Ces prises en charge s'adressent autant aux filles qu'aux garçons. La moitié de celles-ci, au minimum, est réservée à des jeunes poursuivis du chef d'un FQI et le reste est destiné aux jeunes en danger.

En effet, la période de post-accompagnement est un moment délicat. C'est pourquoi les services attachent beaucoup d'attention à cette phase de clôture qui peut durer jusqu'à trois mois. Au cours de cette période, la mission du service mandaté est de travailler à la réinsertion familiale, scolaire et sociale du jeune et à l'instauration d'un réseau.

Ce retour est préparé. Dès la phase préparatoire et durant tout le séjour, l'après est envisagé avec le jeune et sa famille. En général, une remise en action rapide est organisée: formations, stages, actions, etc. De plus, les objectifs sont fixés avec le jeune, la famille et le mandant, afin de maintenir le jeune dans une dynamique positive et d'activer en Belgique les bénéfices acquis à l'étranger. Par la suite, l'aide nécessaire peut continuer à être apportée par d'autres structures agréées par l'aide à la jeunesse.

Augmenter encore la durée de prise en charge dans les services organisant les séjours de rupture aurait pour effet de limiter le nombre de jeunes pris en charge. Un roulement moins fréquent diminuerait le nombre de jeunes qui pourraient bénéficier de ce dispositif particulier. La crise sanitaire et les périodes successives de confinement ont encore accentué le mal-être de certains jeunes susceptibles d'avoir recours à des séjours de rupture. Les services ont une capacité limitée et les demandes de mandants sont plus importantes que le nombre de places disponibles.

Au 15 octobre 2022, onze jeunes étaient renseignés par les mandants comme étant en attente d'une place pour un séjour de rupture. La conjoncture actuelle a des conséquences financières qui se traduisent par des frais supplémentaires pour l'organisation des séjours.

Étant agréés en tant que projet éducatif particulier (PEP), les services organisant des séjours de rupture disposent d'une enveloppe calculée au plus près des besoins nécessaires à la mise en œuvre de leur projet. Ce montant est heureusement augmenté à chaque saut d'index, ce qui n'est pas le cas pour tous les sec-

teurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Cependant, je reste attentive aux besoins des différents services et pouvoirs organisateurs, dans la limite du budget mis à ma disposition.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, je vous remercie pour ces éléments de réponse, notamment pour les données chiffrées concernant les jeunes bénéficiaires. Comme vous, je me réjouis que ces jeunes soient pris en charge et que la période post-séjour fasse également l’objet d’une préparation.

L’enveloppe allouée à ces projets est fermée; vos conclusions sont donc logiques sur un plan administratif. Compte tenu du mal-être des jeunes et des besoins des opérateurs, vous pourriez solliciter des aides complémentaires. Néanmoins, je vous remercie d’avoir rappelé que le montant est augmenté lors des sauts d’index. C’est une mesure minimale pour faire fonctionner les services traitant ces séjours.

1.21 Question de M. John Beugnies, intitulée «Action de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans l’actuelle crise migratoire et respect des droits des jeunes»

1.22 Question de M. Pierre-Yves Lux, intitulée «Crise de l’accueil»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. John Beugnies (PTB). – L’accueil des réfugiés et des migrants est géré de manière de plus en plus inacceptable. Depuis quelques semaines, les enfants, les adolescents ou les familles entières se retrouvent à dormir dehors, car l’hébergement organisé par les gouvernements ne suffit pas.

Face à cet échec de l’État, des associations sont appelées à la rescousse. Le nombre de migrants augmente, en particulier celui des Afghans fuyant le régime des talibans. Les capacités d’accueil doivent également augmenter.

En tant que ministre de l’Aide à la jeunesse, avez-vous pris connaissance de cette situation? Avez-vous pris contact avec le gouvernement fédéral pour faire respecter les droits de ces jeunes et parents, manifestement mis à mal?

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, depuis un an, la crise de l’accueil ne cesse de s’aggraver dans notre pays, mais nous avons désormais atteint un point vraiment critique. Il y a deux semaines, les bureaux de l’Agence fédérale pour l’accueil des demandeurs d’asile (Fedasil) installés au Petit-Château n’ont pas ouvert leurs portes, faute de place à proposer. De ce fait, plusieurs personnes, dont une vingtaine de mineurs étrangers non accompagnés (MENA), ont dû rester dehors.

Rien que pour le mois de septembre, plus de 4 000 personnes ont déposé une demande de protection internationale en Belgique. La situation est telle que,

dès aujourd'hui, ce sont des familles qui devront sans doute rester dehors, en plus de MENA. La Belgique a par ailleurs été condamnée plus de 4 500 fois en 2022 à des astreintes sévères, faute de respecter le droit d'asile. Plus récemment, des tentes en carton ont dû être distribuées à ces jeunes pour leur permettre de se protéger des intempéries. Les MENA sont particulièrement vulnérables et leur prise en charge rapide par des institutions adaptées est cruciale pour leur sécurité, leur développement et leur bien-être.

Votre gouvernement s'est engagé à poursuivre l'accueil des MENA. Si la tutelle des MENA est bien une compétence fédérale, le secteur de l'aide à la jeunesse joue un rôle supplétif, notamment à l'égard des MENA considérés comme étant des jeunes en danger. Par son Plan «MENA», la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient la politique d'accueil de ces jeunes, même si la compétence de l'accueil relève de Fedasil, hormis les prises en charge de mineurs en danger par les conseillers de l'aide à la jeunesse.

Au vu de la crise migratoire et des situations déplorables constatées, avez-vous eu des contacts avec la secrétaire d'État à l'Asile et à la Migration? Envisagez-vous de renforcer le Plan «MENA» au regard de cette situation critique qui laisse des jeunes vulnérables livrés à eux-mêmes?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La situation est en effet interpellante, mais je rappelle que l'accueil relève de la compétence exclusive de Fedasil. Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles intervient à titre humanitaire et solidaire.

Il ne s'agit pas de renvoyer la balle au fédéral. Si nous prenons en charge une matière relevant des compétences du niveau fédéral, à savoir l'hébergement des MENA, en dehors de la convention qui nous lie à Fedasil, nous ne pourrions pas utiliser une partie de nos moyens pour les enfants en danger et en difficulté, et ce, à l'heure où les places sont plus que nécessaires pour assurer un suivi intensif avec un encadrement exigeant.

Depuis 2015, les initiatives citoyennes se sont développées afin de combler le manque de places au sein du réseau Fedasil. Toutefois, les ONG, associations et citoyens ont atteint leurs limites. C'est dans ce contexte que le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a instauré le Plan «MENA» dans une optique humanitaire et solidaire.

Dans le cadre de la convention avec Fedasil, qui prévoit un accueil de 130 places, mon administration a contacté l'administration fédérale. À ce stade, 98 places sont occupées. Nous avons soumis un projet de semi-autonomie pour onze places en deuxième phase d'accueil en Région de Bruxelles-Capitale. Au début de l'année 2022, Fedasil a conditionné ce projet à une acceptation de

jeunes issus seulement de centres d'observation et d'orientation. Une telle initiative irait toutefois à l'encontre de la philosophie de la semi-autonomie. En effet, le projet ne peut réussir qu'avec des jeunes qui connaissent suffisamment la langue et qui ont déjà développé un projet de vie. Les représentants de Fedasil sont en train de réexaminer le projet.

La création des 21 places restantes a pris un peu de retard, à la suite de l'indisponibilité d'un entrepreneur pour la rénovation du bâtiment prévu. Ces places devraient être opérationnelles en 2023.

Fedasil n'arrive plus à héberger les MENA qui sont en demande d'accueil, ce qui se répercute sur l'ensemble du système. Les quelques places mises à disposition par les ONG ou les citoyens sont occupées par les MENA que Fedasil ne peut plus prendre en charge. Dès lors, il n'y a plus d'autre solution pour les nouveaux MENA.

Le service d'aide en milieu ouvert (AMO) SOS Jeunes – Quartier libre fait un excellent travail d'accompagnement des MENA en rue. La Fédération Wallonie-Bruxelles reste bien active dans le domaine de la prévention et agit à travers sa compétence en matière d'aide à la jeunesse.

Depuis 2018, deux équipes de travailleurs de rue procèdent à des maraudes, aussi bien autour de la gare du Nord, principalement fréquentée par les jeunes transmigrants somaliens, éthiopiens et soudanais, qu'autour de la gare du Midi, fréquentées par des jeunes marocains, algériens et tunisiens en errance. Elles se rendent également dans les lieux régulièrement fréquentés par ces jeunes, l'ASBL Douche pluie, l'ASBL Macadam et le Hub humanitaire.

Jusqu'au 13 juillet 2022, plus de 250 jeunes transmigrants et magrébins sans problèmes d'addiction ont été accueillis pendant neuf mois dans un hôtel à l'initiative de Médecins sans frontières (MSF), en collaboration avec des acteurs, dont le service AMO SOS jeunes-Quartier libre. Ce service AMO est souvent le seul interlocuteur présent auprès de ces jeunes en détresse. Les équipes sont sous pression, particulièrement lorsqu'aucune solution d'hébergement n'existe. C'est la raison pour laquelle il est important que chaque niveau de pouvoir assume ses responsabilités.

En tant que ministre de l'Aide à la jeunesse, j'ai fourni, avec mes équipes, un effort particulier pour renforcer l'accompagnement des MENA, mais aussi des jeunes en errance, en développant un travail de rue à leur attention. Ce faisant, nous exerçons bien nos compétences en matière de prévention.

Je ne manquerai pas de prendre contact avec la secrétaire d'État Nicole de Moore afin de renforcer les collaborations. J'ai d'ailleurs demandé à mon équipe de prendre contact avec elle, dans le respect des compétences de chacun: pour la Fédération Wallonie-Bruxelles, la prévention et le plan solidaire, dans le respect des normes d'encadrement et d'accueil de long terme telles qu'elles sont

pratiquées par l'aide à la jeunesse et, pour le gouvernement fédéral, l'hébergement.

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, que faisons-nous pour sortir les enfants et les adolescents de la rue? C'est la seule question à se poser. Le délégué général aux droits de l'enfant (DGDE) a rédigé un communiqué sans appel sur la situation, dans lequel il dit ceci: «La Belgique viole systématiquement ses engagements internationaux vis-à-vis de ces enfants. Les mineurs de l'exil sont d'abord des enfants et doivent être traités comme tels.» Le message est assez clair!

Qu'attendons-nous pour agir? Comment pouvons-nous laisser des enfants dans la rue? Ces jeunes ont pour la plupart déjà vécu des situations inhumaines dans leur pays. Certes, vous n'êtes pas directement responsable de l'accueil, mais les citoyens en ont marre que les différents niveaux de pouvoir se renvoient la balle... Soit on aide ces jeunes et leur famille, soit on les abandonne! Nous vous demandons de prendre aussi les choses en main et d'aller secouer l'État fédéral pour que la situation s'améliore.

M. Pierre-Yves Lux (Ecolo). – Madame la Ministre, je citerai également les propos du DGDE tirés d'une récente carte blanche: «Les enfants de l'exil sont les fragiles parmi les fragiles. Leurs parcours de vie sont parmi les plus violents, les plus traumatisants, qu'un être humain puisse connaître. Le moins que nous puissions faire est de leur accorder un abri.»

Il est vrai que vos compétences en matière d'aide à la jeunesse sont limitées, étant donné la répartition des compétences entre les entités de notre pays. Toutefois, les mineurs qui vivent dans la rue dans l'attente d'une prise en charge ne peuvent être considérés autrement qu'en danger. La situation humanitaire et solidaire me semble être particulièrement criante. La Fédération Wallonie-Bruxelles a un rôle à jouer. Son action et celle des associations que vous avez citées sont à souligner. Néanmoins, pourquoi ne pas envisager un renforcement du Plan «MENA»? Vous n'en avez pas parlé.

Les relations avec Fedasil sont assez incroyables. Nous suivrons l'affaire avec nos collègues du pouvoir fédéral, notamment. Vous pouvez compter sur moi. Il en va de même pour les places restantes qui devraient prochainement compléter le Plan «MENA».

Par ailleurs, en tant que ministre, vous disposez d'un réseau et – je l'espère – de l'oreille attentive de celles et ceux qui ont un rôle à jouer, à savoir les membres de votre parti, les ministres, secrétaires d'État et parlementaires fédéraux, mais aussi les bourgmestres et échevins, car le dossier se joue aussi au niveau local, et, enfin, les médias. Sensibiliser et en appeler aux responsabilités face aux tragédies qui se déroulent au quotidien dans nos rues ne coûtent pas grand-chose et ne nécessitent rien d'autre qu'un peu de courage politique et de la conviction.

Vous avez l'un et l'autre. J'espère que nous pourrons compter sur vous pour poursuivre votre mobilisation sur le sujet.

1.23 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Activités des organisations et mouvements de jeunesse et des stages pendant les congés de Toussaint»

1.24 Question de M. John Beugnies, intitulée «Offre de stages à l'approche des vacances de la Toussaint»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Eddy Fontaine (PS). – La réforme des rythmes scolaires, qui place l'élève au centre des préoccupations, a débuté cette année scolaire. La première période de vacances de l'année, celle de la Toussaint, est à partir de cette année scolaire prolongée d'une semaine. Bien que les organismes et mouvements de jeunesse devraient pouvoir s'adapter sans problème majeur à cette prolongation de congés, rien n'était moins certain pour l'organisation des stages, souvent animés par des jeunes qui sont aux études supérieures et n'ont pas le même calendrier académique à l'heure actuelle.

Néanmoins, la prolongation des vacances de Toussaint pour raison sanitaire les deux dernières années aura certainement servi de première expérience pour cette première année où une période de deux semaines à la Toussaint est devenue la norme. Madame la Ministre, avez-vous déjà reçu des retours des organisations et mouvements de jeunesse sur de potentielles difficultés pour organiser leurs activités pendant cette période de vacances?

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, en ce début de vacances scolaires se pose concrètement, pour la première fois dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, la question des stages proposés durant cette période. En effet, cette réforme implique déjà une réorganisation importante pour les organisateurs de stages afin de proposer une offre qui couvre ces deux semaines de vacances. En plus de cela, comme vous le savez, avec la crise de l'énergie, les clubs sportifs qui organisent ces stages font face à des choix difficiles. Certains ont d'ores et déjà tout bonnement annulé les stages prévus, d'autres prévoient d'augmenter les prix demandés.

Mais tout le monde voit ses factures augmenter: les organisations de jeunesse, les maisons de jeunes ou les services d'aide en milieu ouvert (AMO) ne sont pas non plus épargnés. Des inquiétudes se dessinent donc tant au niveau de l'offre de stages disponibles qu'au niveau de leur accessibilité. Or garantir une offre de stages suffisante à des prix abordables est le véritable enjeu pour offrir une possibilité de surveillance aux parents pendant que leurs enfants sont en congé, mais aussi d'offrir aux jeunes l'accès à une socialisation et à des activités différentes de celles qu'ils expérimentent au quotidien à l'école et à la maison. En

plus, les stages permettent à des jeunes de découvrir des sports qu'ils n'auraient jamais envisagés autrement, ce qui influence une pratique sportive régulière ultérieure.

Quels retours avez-vous des différents acteurs, clubs sportifs et organisations de jeunesse, qui organisent des stages en Wallonie et à Bruxelles? Ont-ils eu le temps de s'adapter aux nouveaux rythmes scolaires? Prévoyez-vous des aides afin d'empêcher que des organisations ne soient contraintes à annuler des stages qui étaient prévus? Pouvez-vous garantir que l'offre de stages sera suffisante pour les deux semaines à venir et pour les prochaines périodes de vacances scolaires? Pouvez-vous également garantir que cette offre sera accessible au plus grand nombre et que les frais d'inscription en hausse ne seront pas un frein à ce niveau? Que faites-vous pour vous en assurer? Prévoyez-vous des initiatives concrètes?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Messieurs les Députés, deux semaines de congé d'affilée inquiètent bon nombre de parents qui, pour diverses raisons, ne peuvent pas s'occuper de leurs enfants en journée durant cette période. Dès lors, les associations de jeunesse et sportives pourront prendre le relais en proposant des stages et des activités accessibles à tous. Ce sont autant de compléments d'apprentissages bénéfiques à l'émancipation des enfants. Nous avons pu constater un nombre important de stages proposés par les associations de jeunesse sur leurs sites internet. Certains sont même repris sur la page www.organisationsdejeunesse.be. En outre, si la demande est, comme nous le supposons, en constante augmentation, nous n'avons reçu à ce jour aucun retour de difficultés rencontrées, que ce soit par les parents ou par les opérateurs. L'offre de nos associations de jeunesse qui travaillent pour et avec les jeunes et qui proposent notamment des stages pendant les périodes de vacances est multiple et fait partie de leur travail quotidien.

Le gouvernement a débloqué, lors du conclave budgétaire, une enveloppe visant à soutenir les associations de jeunesse, afin de leur permettre de faire face aux augmentations des coûts énergétiques. En outre, un monitoring sera également organisé. Pas moins de 202 stages sont organisés par les centres ADEPS durant les vacances d'automne, pour 2 274 places, en augmentation par rapport à l'an dernier. Le public a une nouvelle fois réitéré sa confiance en l'offre des centres sportifs ADEPS, avec un taux de remplissage de 88 % pour la première semaine et de 83 % pour la seconde. Pour cette période, mon administration n'a signalé aucune difficulté dans le recrutement de moniteurs occasionnels.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, je prends bonne note que vous n'avez pas eu de retour des opérateurs de terrain sur la difficulté de trouver des animateurs. Je n'ai cependant pas eu le même écho que vous, au moins concer-

nant la semaine pendant laquelle les étudiants de l'enseignement supérieur qui encadrent les jeunes dans les organisations de jeunesse n'étant pas en congé. Les opérateurs ont dû se rabattre sur les étudiants de l'enseignement secondaire supérieur. Nous resterons attentifs à ce dossier, même si les congés dans l'enseignement supérieur devaient être adaptés dans les années à venir, car certaines organisations ont des problèmes pour recruter des animateurs formés. Toutefois, je partage votre avis, ces deux semaines de congés sont très bénéfiques, non seulement pour les rythmes scolaires, mais aussi pour l'émancipation des enfants, en raison de la palette de stages qui sont proposés, tant dans le domaine culturel que sportif.

M. John Beugnies (PTB). – Vous nous avez dit, Madame la Ministre, ne pas avoir eu de retour concernant les difficultés rencontrées par les parents ou par les différents organismes qui organisent des stages. Cependant, vous avez dû lire, comme moi, dans la presse que des parents ont fait état de difficultés et que des organisations ont expliqué qu'elles devaient annuler des stages. Je vais peut-être les inviter à vous contacter personnellement. Nous ne pouvons pas nier les difficultés. Il est aussi essentiel que le prix de ces stages soit accessible à tous, surtout à la suite de la réforme des rythmes scolaires. Il est en effet impossible pour les parents de prendre des congés pendant les deux semaines de vacances. Or, pour de nombreuses familles, payer 200 euros par enfant et par semaine de stage n'est pas envisageable. Il faut vraiment permettre aux organisateurs de maintenir les stages tout en n'augmentant pas leur prix.

1.25 Question de M. Michele Di Mattia, intitulée «Évolution des travaux de la conférence interministérielle Jeunesse (CIM Jeunesse)»

M. Michele Di Mattia (PS). – Le 28 juin dernier, la première réunion de la conférence interministérielle Jeunesse (CIM Jeunesse) s'est déroulée sous votre présidence, Madame la Ministre, en présence des différents ministres compétents des entités fédérées. Lors de cette rencontre, des représentants du secteur de la jeunesse étaient également attendus: le Forum des jeunes pour la Fédération Wallonie-Bruxelles et ses homologues flamand, le *Vlaamse Jeugdraad*, et germanophone, le *Rat der deutschsprachigen Jugend* (RDJ). Ils ont présenté l'état de la jeunesse belge et ses priorités.

Dans ce cadre, des thématiques telles que la vie démocratique, la santé mentale, l'environnement, le climat, l'enseignement, la justice sociale et la lutte contre les emplois précaires ont été abordées au travers du prisme de la jeunesse. À l'issue de la rencontre, vous avez annoncé que plusieurs groupes de travail verraient le jour, dont un spécifiquement consacré à la santé mentale. Nous n'ignorons pas l'importance de cette question dans le contexte suivant la crise sanitaire de la Covid-19. Des études statistiques mettent en avant les troubles mentaux et le manque d'écoute des jeunes dans notre pays. Parmi les éléments

discutés au sein de notre commission, vous avez mis en exergue deux dimensions importantes qui me tiennent particulièrement à cœur: la formation continue, notamment à travers l'amélioration des prises en charge intersectorielles, pour mieux outiller les acteurs de terrain, mais aussi la formation des futurs professionnels de la santé.

Selon mes informations, une nouvelle rencontre a été organisée le 18 octobre dernier. Madame la Ministre, en votre qualité de présidente de la CIM Jeunesse, pourriez-vous dresser un premier état des lieux des travaux réalisés au cours de la période estivale? Les différents groupes de travail ont-ils défini des échéanciers particuliers? Quelles sont les priorités défendues par les représentants du secteur de la jeunesse? La situation dans laquelle nous évoluons étant particulièrement complexe, quels engagements obtenus dans le cadre du conclave budgétaire font-ils écho aux priorités exprimées au sein de la CIM?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Vos informations sont correctes, Monsieur le Député. J'ai en effet présidé une deuxième réunion de la CIM Jeunesse le 18 octobre dernier. Celle-ci poursuivait notamment l'objectif de valider les différentes thématiques portées par les groupes de travail et les objectifs assignés. Le ministre flamand de la Jeunesse Benjamin Dalle, la ministre germanophone Isabelle Wyckmans et la ministre fédérale Karine Lalieux étaient personnellement présents. Les autres ministres se sont fait représenter.

Après diverses discussions et débats, quatre groupes de travail ont été créés: «Camps et mouvements de jeunesse», «Santé mentale des jeunes», «Enseignement supérieur, formation et insertion socio-professionnelle» et «Environnement et climat». Même si les présidences restent à déterminer, notamment celles des deuxième et quatrième groupes – aucun ministre n'a manifesté d'intérêt à ce stade –, les groupes de travail seront convoqués dans les prochaines semaines, dès que les associations de jeunesse auront désigné leurs représentants.

Durant la pandémie, la santé mentale des jeunes a été mise à rude épreuve. Diverses études l'ont d'ailleurs mis en exergue, justifiant la création d'un groupe de travail spécifique. Il s'attellera à dresser un état des lieux des travaux réalisés dans ce domaine. Comme annoncé, pour se baser sur les réalités de la jeunesse et leurs divers travaux, les organisations représentatives de la jeunesse des trois Communautés du pays auront la possibilité de nous dresser leur propre état des lieux. Ces premiers travaux permettront d'agir dans ce domaine, notamment en termes de prévention.

Concernant plus particulièrement le groupe de travail «Enseignement supérieur, formation et insertion socio-professionnelle», au nom modifié et précisé après débat, l'objectif sera, d'une part, de soutenir des actions pour limiter le décro-

chage scolaire lié à la crise sanitaire et à la formation à distance et, d'autre part, de promouvoir les métiers en pénurie et la formation relative à ces secteurs auprès des jeunes. Lors des réunions de ce groupe, les associations de jeunesse des trois Communautés auront l'occasion de s'exprimer et de présenter leur analyse, ainsi que leurs travaux concernant cette thématique.

Pour le groupe de travail «Camps et mouvements de jeunesse», l'objectif est plus particulièrement de réfléchir à une charte consacrant la création d'un point contact unique pour l'organisation et la tenue des camps de jeunesse. Il s'agit notamment de faciliter les relations entre les mouvements de jeunesse et les pouvoirs locaux. Outre les droits et les obligations de chacun, la charte pourra notamment reprendre des informations sur l'ASBL Atouts Camps. Celle-ci poursuit plusieurs objectifs: améliorer la qualité et la sécurité des endroits de camp, favoriser la création de ces derniers, administrer la future plateforme de gestion des camps, etc.

J'en viens au groupe de travail «Environnement et climat». Ceux-ci font régulièrement partie des principales revendications de la jeunesse. La crise énergétique qui touche les jeunes et les associations issues de ce secteur crée l'opportunité d'agir concrètement pour venir en aide à la jeunesse organisée tout en poursuivant les efforts pour limiter l'impact de la société en général sur l'environnement et le climat. Les représentants de la jeunesse auront l'occasion de défendre leurs priorités dans le cadre de ces différents groupes de travail. Il est urgent de placer ces priorités relatives à la jeunesse en première ligne de nos politiques, mais il faut également laisser du temps au temps.

Il est ainsi important d'analyser et de préciser les attentes de la jeunesse pour y répondre en mettant en œuvre les politiques adéquates. Les séances de travail des quatre groupes auront lieu en principe dans les prochaines semaines. Par conséquent, il est prématuré de formuler des demandes concrètes au niveau de notre Fédération durant le conclave budgétaire, dans le cadre de projets concrets issus de cette CIM Jeunesse.

Pour rappel, celle-ci réunit des ministres des différents niveaux de pouvoir de la Belgique fédérale, compétents dans plusieurs domaines touchant à la jeunesse. La CIM Jeunesse vise à répondre de manière cohérente et transversale aux attentes et besoins des jeunes après la crise sanitaire. La question du financement de nouvelles politiques spécifiques à la jeunesse devra, par conséquent, s'inscrire dans une réflexion globale menée entre tous les cabinets mobilisés lors de cette CIM Jeunesse. J'en suis la présidente et j'ai appelé de tous mes vœux sa création depuis plus d'un an. Je vous informerai des différentes décisions et avancées qui en découleront.

M. Michele Di Mattia (PS). – Madame la Ministre, je salue le volontarisme dont vous faites preuve. Je vous sais gré, depuis ces longs mois, d'avoir attendu cette réunion et de l'avoir formalisée. Évidemment, en tant que parlementaire,

j'attends qu'elle aboutisse à des actes concrets et que la jeunesse soit une priorité transversale à travers différentes thématiques. Si je devais prendre un exemple, je dirais que je regrette que l'on parle de décrochage dans le cadre de l'enseignement supérieur, mais d'insertion socioprofessionnelle et pas nécessairement de l'alternance pour l'équivalent dans l'enseignement secondaire. Vous dites qu'aujourd'hui, vous tracez un cadre et que vous prendrez des mesures plus concrètes par la suite. Je vous en remercie.

1.26 Question de Mme Rachel Sobry, intitulée «Besoin de réformes du secteur jeunesse»

Mme Rachel Sobry (MR). – Le secteur de la jeunesse attend, depuis quelques années déjà, une réforme et une mise à jour des décrets qui le gouvernent. Je pense notamment au décret du 20 juillet 2000 déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, des centres de rencontres et d'hébergement, et des centres d'information des jeunes ainsi que leurs fédérations (décret «Centres de jeunes») et au décret du 26 mars 2009 fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse (décret «Organisations de jeunesse»).

Madame la Ministre, au mois de septembre, vous avez informé notre commission qu'il était impossible qu'une réforme aboutisse avant la fin de la présente législature. Votre assertion se basait sur les témoignages du secteur qui estime qu'une telle réforme nécessiterait plus de temps et de concertation.

Je peux le comprendre, mais évitons de minimiser le besoin d'une telle réforme ou de négliger les rapports d'évaluation qui sont en notre possession. Étant donné les problèmes rencontrés ces dernières années par certaines structures, il paraît nécessaire d'opérer des changements le plus vite possible, c'est-à-dire avant la fin de la législature.

Quelle est votre position sur la possibilité d'avancer sur certains aspects, sans pour autant entamer la réforme ou commencer la révision complète des décrets relatifs au secteur de la jeunesse?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, les représentants des fédérations, mon administration et mon cabinet se sont réunis le 1^{er} juin 2022 pour évaluer l'évolution du processus d'une réforme profonde du décret «Centres de jeunes» et du décret «Organisations de jeunesse». Il a été décidé de manière consensuelle que le processus se déroulerait sur un temps long, sans produire un résultat durant la présente législature. Mon cabinet s'est par ailleurs montré disponible et ouvert aux propositions alternatives. Il a bien insisté pour obtenir un retour écrit sur la question de la part du secteur et une rencontre a été fixée avec les services de mon admi-

nistration pour se concerter quant à la méthode, aux besoins et au cadre de cette nouvelle démarche.

La rencontre s'est déroulée le 21 septembre dernier. Elle a permis aux représentants du secteur de la jeunesse et à mon administration d'aboutir à un calendrier de travail souple et d'affirmer la volonté d'une production écrite pour le printemps 2024. Il est prévu qu'une prochaine étape de travail porte sur la définition des thématiques, en vue de mener les réflexions et les débats qui auront comme fil rouge les finalités de l'action du secteur de la jeunesse. Il est également prévu d'organiser une réunion au début de l'année 2023 qui abordera de manière générale les enjeux des politiques culturelles du secteur de la jeunesse. La réflexion entamée porte donc sur le long terme, en vue de la prochaine législature.

Il est aussi de notoriété publique que diverses affaires ont secoué le secteur de la jeunesse, plus particulièrement certaines associations. Bien sûr, ces affaires sont minoritaires et les divers problèmes de gestion le sont aussi. Toutefois, des cas de détournement de subventions ont jeté l'opprobre sur l'ensemble du secteur. Ces affaires ont mis en évidence des lacunes dans la législation actuelle, notamment en matière de bonne gouvernance et de bonne gestion des ASBL.

Sans entamer une large révision des décrets relatifs au secteur de la jeunesse, il apparaît que ceux-ci n'ont pas été actualisés sur la base des nouvelles lois qui régissent le fonctionnement des ASBL. Ce premier axe, qui ne modifie en rien le travail des associations de jeunesse, doit être prioritairement mis à jour dans les décrets. Cela devrait permettre aux associations de jeunesse d'avoir des lignes directrices quant aux bonnes pratiques pour gérer une ASBL et devrait donner aux fédérations un rôle spécifique d'informateurs, de formateurs et d'accompagnateurs dans la bonne gestion d'une ASBL. Il va de soi que les fédérations jouent déjà ce rôle, mais de manière informelle. Il convient donc de le renforcer et de lui donner une assise légale. En effet, la formalisation dans un décret permettra de renforcer le rôle des fédérations, et non de les déforcer, et ce, dans un souci de bonne gouvernance et de saine gestion des données publiques.

À l'instar du décret adopté par le Parlement flamand le 3 juin 2022, un autre axe prioritaire est de prévoir l'obligation pour certaines organisations de contrôler un extrait du casier judiciaire, tel que visé à l'article 596, alinéa 2, du Code d'instruction criminelle – autrement dit le certificat de bonne vie et mœurs –, pour certains nouveaux collaborateurs des associations travaillant dans l'animation ou l'encadrement de mineurs. Il me semble nécessaire que l'encadrement de mineurs soit couvert par la détention d'un certificat de bonne vie et mœurs. Une telle disposition existe déjà dans les secteurs du sport et de l'aide à la jeunesse notamment. Je souhaite l'élargir aux services de la jeunesse qui encadrent des mineurs.

Je présenterai prochainement au gouvernement un avant-projet de décret visant à modifier les décrets actuels en tenant compte des éléments précités, à savoir la bonne gouvernance, la qualité de l'encadrement et les dispositions liées au Code des sociétés et des associations (CSA). Ces mesures viseraient à renforcer la bonne gouvernance au sein des associations de jeunesse et, sans modifier leur fonctionnement, à officialiser de nombreuses bonnes pratiques déjà instaurées par la majorité d'entre elles.

Je ne doute pas que les objectifs poursuivis par ces modifications seront positivement accueillis par le secteur de la jeunesse, en ce qui concerne tant la bonne gouvernance que le certificat de bonne vie et mœurs.

Mme Rachel Sobry (MR). – Madame la Ministre, je vous remercie d'avoir dressé le calendrier de travail pour le processus de réforme du décret «Centres de jeunes» et du décret «Organisations de jeunesse».

Les récentes affaires ont en quelque sorte jeté l'opprobre sur tout le secteur de la jeunesse, alors qu'il ne s'agissait que de cas isolés. Sans aller jusqu'à précipiter une réforme lourde et complexe des décrets qui gouvernent le secteur de la jeunesse, au risque d'ailleurs de rater l'objectif si la réforme n'est pas adaptée aux réalités du secteur, il semble toutefois essentiel d'améliorer certains aspects. En effet, la bonne gouvernance est essentielle. C'est d'ailleurs une nécessité absolue pour le MR. Je ne suis pas étonnée, mais bien satisfaite de voir que vous comptez combler les lacunes de la législation actuelle en suivant les deux axes que vous venez de me détailler.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Dans son dernier rapport sur l'état du droit au travail, l'Institut fédéral des droits humains (IFDH) pointe du doigt le régime de travail des candidats médecins spécialistes. Une recommandation vise l'abrogation du fameux *opting out*, un avenant au contrat qui autorise la prestation d'heures additionnelles.

Si le temps de travail est réglementé en Belgique par la loi du 16 mars 1971 sur le travail, une exception à cette loi est prévue par la loi du 12 décembre 2010 fixant la durée du travail des médecins, dentistes, vétérinaires, des candidats-médecins en formation, des candidats-dentistes en formation et étudiants stagiaires se préparant à ces professions. Cette loi prévoit un régime de temps de travail moyen de 38 à 48 heures, avec des pics autorisés à 60 heures par semaine. L'*opting out* laisse donc aux médecins en formation la possibilité de signer un accord individuel afin d'augmenter le temps de travail moyen à 60 heures, avec un maximum de 78 heures par semaine en vue d'assurer des services de garde.

L'*opting out* serait intégré à la majorité des conventions de stage, laissant peu de libre arbitre aux jeunes médecins. Les horaires délirants des candidats médecins sont connus de longue date. Les jeunes médecins se sont mobilisés à plusieurs

reprises, en 2021 notamment. Cette réalité, qui mine les premières années de pratique médicale, peut difficilement être niée.

En tant que ministre de l'Enseignement supérieur et des Hôpitaux universitaires, avez-vous pris connaissance de ce rapport de l'IFDH? Quelle analyse en faites-vous? Le cas échéant, quelles actions avez-vous décidé de mener à ce sujet? Prenez-vous des mesures dans le cadre de vos compétences pour que les employeurs n'usent pas de cette disposition de la loi du 12 décembre 2010 ou pour qu'ils en fassent un usage différent de celui qui en est fait aujourd'hui?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, la durée de travail des médecins en formation spécialisée est fixée dans la loi fédérale du 12 décembre 2010. Récemment, une convention collective entre les médecins et les hôpitaux a été conclue au sein de la commission paritaire nationale médecins-hôpitaux. Cette convention clarifie les rémunérations et les conditions de travail des candidats médecins spécialistes. Elle a été rendue obligatoire par l'arrêté royal du 19 juillet 2021 qui fixe les conditions minimales qui doivent figurer dans les conventions de formation conclues avec les médecins spécialistes en formation. Le contrôle du respect de ces conventions par les hôpitaux est du ressort du ministre fédéral du Travail. En effet, les modalités de rémunération et les conditions de travail des candidats médecins spécialistes ainsi que le contrôle du respect des conventions de formation qui les lient aux hôpitaux sont de la compétence de l'autorité fédérale, c'est donc à ce niveau de pouvoir que vos questions doivent s'adresser.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Nous ne manquerons pas d'interroger aussi les ministres fédéraux compétents. Cependant, malgré des améliorations ces dernières années, la situation sur le terrain reste particulièrement difficile. Nous devons nous assurer par tous les moyens possibles – tant au niveau fédéral que communautaire – que les jeunes médecins ne soient pas exploités et menés à l'épuisement. Il en va de leur santé, mais aussi de celle de leurs patients. Ces jeunes médecins sont essentiels au bon fonctionnement des hôpitaux. Par ailleurs, les hôpitaux universitaires sont du ressort de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Je compte sur vous, Madame la Ministre, pour faire passer ce message au gouvernement fédéral et aux hôpitaux universitaires, dans le cadre de vos compétences.

1.27 Question de Mme Rachel Sobry, intitulée «Premiers résultats de la campagne sur le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»)»

Mme Rachel Sobry (MR). – Le décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret

«Paysage») est probablement le texte qui affecte le plus la vie académique des étudiants de l'enseignement supérieur. Or, il a été récemment réformé pour améliorer le parcours et favoriser la réussite de l'étudiant. À ce titre, il importe que chaque étudiant sache dans quelle situation il se trouve tout au long de son parcours, en particulier sur le plan de la finançabilité.

Au début du mois de septembre, Madame la Ministre, vous avez lancé une vaste campagne de communication pour informer les étudiants sur les nouvelles règles en vigueur dans l'enseignement supérieur à partir de cette rentrée académique. Élaborée en collaboration avec l'Administration de l'enseignement et de la formation (ADEF) et l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), cette campagne de communication se décline sur un site web interactif qui permet aux étudiants de comprendre les changements induits par la réforme du décret «Paysage» et de saisir leur incidence sur leur situation personnelle. Certains étudiants n'étaient parfois plus finançables du jour au lendemain parce qu'ils ne se rendaient plus compte de la réalité académique. Ils se trouvaient ainsi privés de diplôme et d'établissement.

Près de deux mois après son lancement, quel est le bilan de la fréquentation du site web? Ce site est-il amené à être pérenne? Quelles améliorations sont-elles prévues, quant à son contenu et son utilisation?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La réforme du décret «Paysage» est une réforme structurante pour l'enseignement supérieur francophone. Il est dès lors essentiel que tous les acteurs, étudiants, professeurs, personnel administratif, s'emparent correctement des différentes mesures.

L'ancien décret nous avait montré les écueils d'un système peut-être un peu trop complexe et peut-être trop peu expliqué. Pour y remédier, nous avons organisé, en collaboration avec l'ARES et dès le mois de mars 2022, des présentations de la réforme du décret «Paysage» dans les pôles académiques afin que les responsables des établissements de l'enseignement supérieur et les membres du personnel obtiennent des réponses à leurs questions. Nous souhaitons également anticiper d'éventuelles mauvaises compréhensions des textes juridiques. Par ailleurs, nous avons travaillé avec les commissaires et délégués du gouvernement à la rédaction des modifications nécessaires pour le vade-mecum «*Paysage*» et le vade-mecum «*Financement*».

Enfin, pour atteindre un public plus large, surtout les étudiants et futurs étudiants, nous avons créé, en collaboration avec l'ADEF et l'ARES, un site web dédié www.mesetudes.be/decretpaysage qui permet aux étudiants de comprendre tous les changements induits par la réforme du décret «Paysage» et de savoir quand et comment ceux-ci s'appliqueront à eux. Ce site a d'ailleurs fait

l'objet d'une présentation par mon cabinet aux associations étudiantes et aux centres Infor Jeunes, ainsi qu'au Service d'information sur les études et les professions (SIEP). La Fédération des étudiants francophones (FEF) n'a malheureusement pas pu participer à cette présentation.

Les chiffres de fréquentation de ce site montrent qu'il a suscité un grand intérêt: près de 50 000 utilisateurs uniques et 65 000 visites au total. Les visites ont connu leur pic avant et pendant la rentrée, quand les étudiants avaient sans doute le plus besoin de l'information, et avant les sessions d'information propres aux établissements qui sont venues compléter l'action du pouvoir public.

Afin d'assurer la diffusion massive du site, une campagne numérique a également été lancée sur les réseaux sociaux (Instagram, Facebook, YouTube, Twitch). Elle passe aussi par le référencement via Google Search et Display.

L'un des éléments principaux de cette campagne de communication était la réalisation de quatre vidéos. Les chiffres sont une nouvelle fois très positifs puisqu'elles ont été vues plus de 800 000 fois sur Twitch et YouTube. La diffusion se poursuit jusqu'au mois de novembre.

Les cibles principales de cette campagne, à savoir, les 18-24 ans et les 45-54 ans, donc les étudiants et leurs parents, ont généré la moitié des clics. Mais la campagne n'a pas exclu les autres tranches d'âge puisqu'elle a également ciblé les élèves du secondaire et les jeunes commençant leurs études supérieures.

Afin de s'assurer que les étudiants en situation de fracture numérique disposent bien de l'information adéquate, des supports papier, soit 11 623 flyers, ont été distribués dans les établissements d'enseignement supérieur et les centres d'information et documentation jeunesse.

Mme Rachel Sobry (MR). – Madame la Ministre, les réformes que vous menez sont positives puisqu'elles ont pour vocation d'améliorer certains points ou de corriger certaines lacunes. Cependant, la succession de réformes qui entraînent des changements aussi importants peut générer une certaine confusion dans le chef des personnes qu'elles concernent. Pour cette raison, les outils, tels que ce site interactif qui vise à donner des explications et à apporter des éclaircissements, me paraissent souhaitables. Les chiffres de fréquentation et d'utilisation que vous fournissez le confirment: cette initiative est résolument moderne et adaptée aux modes de consommation des étudiants. L'objectif est donc atteint.

1.28 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Plan d'attractivité du secteur infirmier»

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Récemment, la presse se faisait l'écho de premières tendances d'inscriptions à nouveau en baisse dans les hautes écoles formant les futures infirmières et futurs infirmiers. Il s'agit en réalité d'une tendance lourde, constatée depuis plusieurs années.

Dans le même temps, dans le cadre des travaux budgétaires du gouvernement fédéral, le ministre de la Santé a malheureusement annoncé le report de certains investissements, dont celui relatif au plan d'attractivité pour les infirmiers et infirmières, plan auquel le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles est attaché.

Madame la Ministre, en votre qualité de ministre de l'Enseignement supérieur et des Hôpitaux universitaires, vous jouez un rôle important pour faire valoir l'importance d'attirer et de garder davantage d'étudiants dans les cursus de soins et arts infirmiers, et de l'encadrement des étudiants stagiaires. On le sait, les stages sont souvent des moments difficiles d'adaptation, parfois mal encadrés, et trop nombreux sont les étudiants qui arrêtent en cours de cursus.

Un plan d'attractivité qui ne s'attacherait qu'aux études n'aurait dès lors pas de sens. On le sait, celui-ci doit également concerner l'entrée dans le milieu du travail, et de très nombreuses autres mesures qui ne sont pas de vos compétences.

En réponse à plusieurs questions de mes collègues au mois de mai dernier, vous disiez que le comité de pilotage sur les questions de l'attractivité de la profession infirmière devait se réunir en juin. Avez-vous eu des retours d'information de cette réunion?

Quel suivi en faites-vous dans le cadre de vos compétences? Avez-vous eu des retours d'information du ministre de la Santé publique à propos des formations correspondant aux profils professionnels des différents niveaux du Cadre européen des certifications (CEC)? Un accord est-il en vue?

Le plan d'attractivité concerne bien sûr le niveau de pouvoir fédéral en ce qui concerne ses compétences et son budget, mais une partie de sa mise en œuvre concerne également les entités fédérées, dont la Fédération Wallonie-Bruxelles. Dès lors, comment avancez-vous dans la mise en œuvre de ce plan dans le cadre de vos compétences?

Enfin, pouvez-vous nous donner un premier bilan des inscriptions pour cette année académique dans les différentes filières des soins infirmiers et d'aide-soignante en Fédération? Confirmez-vous une diminution des inscriptions? La charte des stages est-elle bien d'application dans tous les établissements d'enseignement supérieur et établissements de soins partenaires, qui accueillent les stagiaires afin de veiller à un stage de qualité? Constatez-vous déjà un impact positif?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, nous abordons régulièrement la question de l'attractivité du métier d'infirmier. En effet, les infirmiers constituent la catégorie la plus re-

présentée parmi les professionnels de la santé, d'après un rapport de 2010 de l'*Institute of Medicine (IOM)*, «*The Future of Nursing: Leading Change, Advancing Health*». D'après l'Organisation mondiale de la santé (OMS), 59 % des professionnels de la santé sont des infirmiers.

Dans une perspective de santé publique, il est essentiel de s'intéresser à l'arrivée de nouveaux infirmiers sur le marché du travail. Cette préoccupation est présente dès la formation initiale.

Depuis que le bachelier en soins infirmiers a été réformé, les chiffres communiqués par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) montrent une baisse progressive du nombre d'étudiants inscrits en première année. Lors de l'année académique 2016-2017, année du passage des études à quatre ans, il y avait 3 938 inscrits en première année. En 2021-2022, il n'y avait plus que 2 861 inscrits. Nous ne disposons pas encore des chiffres de la rentrée académique 2022-2023.

Nous observons cependant une légère augmentation des inscriptions entre 2020-2021 et 2021-2022. Il y avait 2 807 inscrits en 2020-2021 et 2 861 inscrits en 2021-2022, soit une augmentation de 0,67 %. La crise sanitaire ne semble donc pas avoir eu un impact négatif sur les inscriptions. Ce métier passionnant, qui allie l'humain et la technique, continue de susciter des vocations.

Par ailleurs, si nous regardons rétroactivement les chiffres sur une ligne du temps plus longue, nous constatons que le nombre d'inscriptions en première année en 2021-2022 est nettement supérieur à celui de l'année 2007-2008. Il y avait 2 861 inscrits en 2021-2022, contre 2 518 en 2007-2008.

Je souhaite rappeler que la pénurie n'est pas liée à un manque d'offres de formation. Ces offres ne sont d'ailleurs pas contingentées. Notre pays ne manque pas non plus d'étudiants diplômés. La pénurie s'explique davantage, comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, par la désaffection, notamment due aux conditions de travail considérées comme particulièrement pénibles après l'entrée dans la profession. Ces conditions de travail ne relèvent pas de la Fédération Wallonie-Bruxelles. À titre d'exemple, en 2016, 202 402 personnes étaient habilitées à exercer le métier d'infirmier, mais seulement 124 196 d'entre elles, dont 76 172 en Communauté flamande et 48 024 en Fédération Wallonie-Bruxelles, étaient actives dans le secteur des soins de santé.

Le récent rapport du Centre fédéral d'expertise des soins de santé (KCE) appelle à instaurer au plus vite un plan pour les métiers infirmiers, et plus particulièrement pour les soins intensifs, afin de les rendre plus attrayants.

Selon le rapport, ce plan doit comprendre, entre autres, une revalorisation salariale et une amélioration des conditions de travail, éléments qui ne relèvent pas de mes compétences.

Des réflexions sont en cours afin de revaloriser l'attractivité du métier d'infirmier. Pour la formation, la revalorisation passe par la modernisation du modèle de fonction pour les soins infirmiers du futur. À la suite des conclusions du groupe de travail de la *task force* et en concertation avec les entités fédérées, le ministre fédéral de la Santé entend modifier la loi relative à l'exercice des professions de soins de santé de 2005, afin de compléter le modèle de fonction infirmier en y ajoutant deux profils. Cela devrait contribuer à rendre le secteur beaucoup plus attractif, ce qui représente une priorité pour nous tous.

Les conditions spécifiques de ces nouveaux profils concernant l'autorisation d'exercer, les exigences minimales de qualification et la collaboration avec d'autres professionnels de la santé doivent être précisées par les organes d'avis infirmiers, le Conseil fédéral de l'art infirmier (CFAI) et la Commission technique de l'art infirmier. L'élaboration d'un plan d'attractivité et de rétention de la profession infirmière est désormais une priorité de la conférence interministérielle Santé publique (CIM Santé publique).

D'après les retours d'information qui me parviennent des directions des départements infirmiers des hautes écoles, la convention-cadre de stage entre l'établissement d'enseignement supérieur et l'institution d'accueil est utilisée et appréciée. À ce jour, aucun problème ne m'a été communiqué à cet égard, sans doute parce que le contenu de la convention a été élaboré en concertation étroite avec des représentants des hautes écoles et des directions des établissements de santé.

Comme je l'ai déjà indiqué en réponse à l'une de vos précédentes questions sur le sujet, les établissements ont coutume d'organiser, en fin d'année, des réunions d'évaluation avec les acteurs des lieux de stages. Lesdites réunions ont été l'occasion d'avoir un retour d'information positif. Elles ont aussi pour but d'analyser l'encadrement des stages et, le cas échéant, d'y apporter des améliorations.

En outre, à ma demande, l'ARES procède actuellement à une évaluation concernant l'utilisation de cette convention.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour vos réponses très complètes. Ce travail sur l'attractivité est fondamental après la période difficile que nous venons de vivre. Tous les moyens dégagés pour financer le secteur ne serviront à rien si nous n'avons pas les bras pour le faire fonctionner. Il faut donc mettre les bouchées doubles.

Les chiffres pour cette année ne sont pas encore tous disponibles, je vous les redemanderai donc dans quelques semaines. Cependant, vous confirmez la tendance à la baisse des inscriptions depuis le passage de la durée des études à quatre ans, et ce, malgré la légère augmentation enregistrée l'année passée. La presse s'est fait l'écho d'une nouvelle baisse pour cette année, je compte donc

sur vous pour faire progresser le dossier, même si de premières avancées ont été enregistrées, concernant notamment la convention de stage.

Vous avez raison: la question est aussi de permettre le maintien au travail à travers une amélioration des conditions de celui-ci. Un enjeu important que vous avez évoqué est celui des nouveaux profils. La question du brevet devra aussi être réglée, même si elle relève de différents niveaux de compétences. J'espère que la réflexion en la matière pourra aboutir prochainement.

1.29 Question de M. Kalvin Soiresse Njall, intitulée «Lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les différentes formes de haine au sein des universités (suivi)»

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, le 21 juin dernier, je vous ai interrogée sur la gestion des cas de racisme au sein des universités au regard de la gestion exemplaire d'un tel cas par l'École pratique des hautes études commerciales (EPHEC).

Vous avez évoqué les outils disponibles pour la lutte contre le racisme dans l'enseignement supérieur. Vous avez notamment mentionné le décret du 12 décembre 2008 relatif à la lutte contre certaines formes de discrimination, qui s'applique aussi à l'enseignement supérieur. Vous avez en outre cité la circulaire 8256, intitulée «*Prévention et lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles au sein des établissements d'enseignement supérieur et de promotion sociale*». Cette circulaire demande à tous les établissements d'enseignement supérieur d'agir également vis-à-vis de la discrimination, notamment en inscrivant la lutte contre le harcèlement, les discriminations et les violences sexistes et sexuelles dans le règlement général des études et en organisant des actions de prévention et de sensibilisation pour les publics concernés. Cette circulaire demande également aux établissements d'assurer la formation des enseignants, des membres du personnel et des étudiants. Vous avez annoncé que cette circulaire ferait l'objet d'une évaluation.

Madame la Ministre, cette évaluation a-t-elle eu lieu? Si oui, quels en sont les résultats? Un rapport a-t-il été établi? Pouvons-nous en disposer? Sinon, quand aura-t-elle lieu? Quels sont les critères sur la base desquels cette évaluation sera réalisée? Des campagnes ou des initiatives existent-elles aujourd'hui pour la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et les différentes formes de haine au sein des universités? Avez-vous prévu d'en lancer? Dialoguez-vous à ce sujet avec les autorités universitaires? Existe-t-il des bonnes pratiques à mettre en exergue et à encourager, ainsi que des exemples à suivre?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Monsieur le Député, la circulaire que vous mentionnez et qui porte sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles au sein des

établissements d'enseignement supérieur et de promotion sociale sera bien évaluée dans le cadre de l'étude relative au harcèlement dans l'enseignement supérieur. Les dispositifs légaux sont en effet identiques, que le harcèlement ou les discriminations soient fondés sur le sexe ou sur la prétendue race, et prennent également en compte les discours de haine.

Ainsi, l'évaluation visera à caractériser les faits selon les critères de base suivants: l'âge, le sexe, l'orientation sexuelle et l'identité de genre, la nationalité, l'origine ethnique et le handicap. Parmi les formes de harcèlement et de violence identifiées, l'étude visera également à mesurer la part de harcèlement discriminatoire à l'aune du décret du 12 décembre 2008, la part de harcèlement qui entre dans le cadre de la loi du 4 août 1996 relative au bien-être des travailleurs lors de l'exécution de leur travail, et la part de harcèlement qui ne rentrerait dans aucun de ces deux cadres législatifs. Cette étude sera finalisée à la fin de 2023.

Outre celles organisées dans le cadre de la campagne «Le racisme ne mène nulle part», différents établissements mènent des actions de la lutte contre le racisme, notamment grâce au programme de promotion de la citoyenneté de l'interculturalité (PCI) de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Par exemple, le projet «L'asile pas à pas», mené par l'association Convivial, propose des séances de sensibilisation et d'information à travers un parcours pédagogique didactique. Ce parcours dynamique et interactif permet de mieux faire comprendre la réalité des réfugiés et s'adresse à divers publics – grand public, futurs assistants sociaux, enseignants, éducateurs, associations et institutions publiques.

En 2018, près de 80 séances de sensibilisation ont été données et ont permis de toucher un peu plus de 900 personnes de tous âges, à partir de 18 ans auprès, d'une trentaine de partenaires tels que des hautes écoles. J'attire également votre attention sur la charte relative aux activités festives et folkloriques estudiantines en Fédération Wallonie-Bruxelles, qui demande à toutes les parties prenantes d'assurer la prévention et la lutte contre toute forme de discrimination, de violence et de harcèlement par rapport au sexe, au genre et à l'identité de genre, au handicap, à l'âge, à l'origine ethnique ou nationale, à l'orientation sexuelle, aux convictions religieuses, etc.

M. Kalvin Soiresse Njall (Ecolo). – Madame la Ministre, je note que l'évaluation sera réalisée à la fin de 2023. Je reviendrai ultérieurement vers vous à ce sujet. Il faudra que cette évaluation soit globale et qu'elle porte donc aussi sur les faits de discrimination et toutes les formes de haine. La campagne de votre collègue Frédéric Daerden est orientée vers les écoles secondaires et non vers les universités. C'est regrettable et je lui en ai fait part. Cette campagne est intéressante et le volet actuellement prévu, avec les animations des spécialistes, pourrait aussi être profitable aux hautes écoles et universités. Celles-ci en ont besoin.

Pour le reste, je vous ai envoyé une question écrite afin d'obtenir les détails des initiatives dont vous avez parlé. Un travail de terrain est envisageable à partir de ces dernières afin d'en mesurer les résultats sur le terrain.

1.30 Question de Mme Diana Nikolic, intitulée «Éventuel retour dans le centre de Liège de deux facultés se trouvant actuellement au Sart Tilman»

Mme Diana Nikolic (MR). – Il y a plusieurs décennies, l'Université de Liège (ULiège), alors disséminée partout dans la ville, a déménagé une grande partie de ses facultés sur le Sart Tilman, imitant en quelque sorte les campus à l'américaine. Situé dans des espaces verts, ce lieu est très agréable. Néanmoins, comme l'infrastructure se trouve dans les bois, nous ne pouvons indéfiniment l'agrandir, à moins de priver la ville de Liège et communes voisines de ce poumon vert. Une délocalisation et une relocalisation de certaines facultés au centre-ville seraient donc envisagées, ce qui implique la location ou le rachat de locaux.

Nous avons déjà pu observer un mouvement allant dans ce sens, puisque des cours sont de nouveau organisés dans le Complexe Opéra et à d'autres endroits. Selon des informations parues dans les médias, l'ULiège souhaite redéployer, en centre-ville de Liège, deux de ses facultés qui se trouvent actuellement au Sart Tilman. Il s'agit de la faculté de Droit, Science politique et Criminologie et de celle des Sciences sociales. Elles sont fréquentées par environ 3 000 étudiants. Cette volonté répond à une logique cohérente puisque les facultés liées aux sciences humaines seraient regroupées en ville, tandis que celles dirigées vers les sciences, les techniques et la santé seraient regroupées au Sart Tilman. L'espace libéré par ce transfert permettrait donc le retour, au Sart Tilman, d'autres services et facultés.

Le projet semble être accueilli favorablement, tant par les facultés que par les autorités de la ville de Liège et par les Liégeois. Les commerçants notamment y voient une opportunité de redynamisation économique dans une ville qui, actuellement, souffre notamment des travaux liés au tram. Reste à trouver d'une part les endroits où relocaliser ces facultés et, d'autre part, les moyens de financer ce déménagement.

Des visites ont été organisées dans trois lieux, mais, à l'heure actuelle, ceux-ci ne semblent pas répondre à tous les critères. Les recherches se poursuivent donc. Nous avons débattu de cette question hier, à l'occasion d'une réunion du conseil communal de Liège. Le bourgmestre et la première échevine semblent disposés à soutenir l'ULiège et à collaborer avec cette dernière. Pour ce qui est du financement du projet, la Fédération Wallonie-Bruxelles pourrait avoir un rôle à jouer. En effet, l'université ne semble pas avoir les moyens de financer toute l'opération sur fonds propres et devra donc solliciter une aide extérieure. Celle-ci

pourrait être liée au prochain plan de refinancement des universités ou au plan de relance des grandes villes de Wallonie, par exemple.

Madame la Ministre, vous êtes sans doute au courant de ce projet, ne fût-ce que grâce aux médias. Avez-vous déjà été approchée par les instances de l'ULiège à ce sujet? Que pourriez-vous envisager pour les soutenir dans leurs démarches?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J'ai effectivement entendu parler du projet de l'ULiège par voie de presse. Celle-ci entend relocaliser une partie de ses activités au centre-ville. Comme d'autres établissements d'enseignement supérieur, l'ULiège mène une réflexion globale au sujet de son campus et de la mobilité de ses étudiants. Il me semble que c'est une bonne chose.

Concernant le financement des infrastructures universitaires, je rappelle que lors du conclave budgétaire 2021, le gouvernement s'est accordé sur une augmentation du refinancement de l'enseignement supérieur et de la recherche pour atteindre un montant structurel de 70 millions d'euros en 2023 et de 80 millions d'euros à partir de 2024. Une part significative de cette enveloppe est consacrée à la remise aux normes techniques et écologiques des infrastructures et au soutien des établissements dans un contexte de forte croissance de la population étudiante.

Un montant de près de 10 millions d'euros – soit près de 12 % de l'enveloppe – a été alloué spécifiquement aux infrastructures des universités. Ce montant est réparti selon une clé qui tient dorénavant davantage compte du nombre d'étudiants, en ligne avec l'accord entre les différentes universités au sein du Conseil des recteurs des universités francophones (CRef). Ce montant supplémentaire permet ainsi d'augmenter de près de 80 % les moyens spécifiques des universités dédiés aux infrastructures. En marge de ce dossier, dans le cadre du plan de relance «*Next generation EU*», un financement exceptionnel de 35 millions d'euros a été alloué aux universités dans le but de stimuler la rénovation énergétique des infrastructures universitaires.

Ces différents montants viennent s'ajouter aux moyens déjà consacrés aux infrastructures universitaires. C'est donc au travers de ces différentes initiatives, sur la base de critères transparents et équilibrés, que la Fédération Wallonie-Bruxelles soutient toutes les universités dans leurs démarches visant à améliorer leurs infrastructures. Je n'ai pas l'intention de sortir de ce cadre au cours de cette législature.

Mme Diana Nikolic (MR). – Je vous rejoins, Madame la Ministre, et je ne vous encourage nullement à faire du favoritisme. Au regard des chiffres que vous avez cités et des efforts cumulés que le gouvernement a déjà réalisés, différentes

pistes de financement existent pour les infrastructures. Je note aussi la nécessité de voir nos bâtiments respecter les dimensions énergétique et environnementale, ce qui rejoint la volonté de l'université et de la ville de Liège. Je reviendrai vers vous à ce sujet.

1.31 Question de M. Rodrigue Demeuse, intitulée «Hausse du quota d'heures pour le travail étudiant»

1.32 Question de M. Martin Casier, intitulée «Accommodements pour les étudiants jobistes»

1.33 Question de M. John Beugnies, intitulée «Hausse des heures de job étudiant et impact sur la lutte contre la précarité étudiante»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces trois questions orales. (*Assentiment*)

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Madame la Ministre, l'accord sur le budget fédéral stipule que le quota annuel de 475h de travail étudiant sera porté à 600h en 2023 et 2024. Alors que de trop nombreux étudiants sont aujourd'hui contraints de travailler pour payer leur kot et/ou leurs frais d'études, reconnaissons que cette augmentation de 125h permettra probablement d'aider certains d'entre eux à court terme dans ces moments particulièrement difficiles pour leur portefeuille et celui de leurs parents.

Il faut toutefois garder à l'esprit que le fait de travailler pour payer ses études a un impact négatif sur leur réussite. Un étudiant qui travaille a 43 % de chance en moins de réussir. Le nombre de ceux qui travaillent tout au long de l'année a considérablement augmenté ces dernières années. En 2021, ils étaient 565 000 jobistes pour l'ensemble de la Belgique, selon les chiffres de l'Office national de sécurité sociale (ONSS), et plus d'un sur cinq travaillent toute l'année, et non pas uniquement durant l'été.

L'augmentation du plafond d'heures de travail ne peut donc être une réponse structurelle à la précarité étudiante. Mon groupe estime que les étudiants ne peuvent pas être pénalisés sur le plan de la réussite. Il faut travailler sur des solutions plus structurelles. L'accessibilité aux études supérieures doit être une priorité absolue, qui doit guider toutes nos actions pour offrir les mêmes chances à tous les étudiants de suivre un cursus, avec une attention particulière aux jeunes les plus vulnérables et les plus précaires en ces temps de hausse du coût de la vie.

Vous avez pris différentes mesures depuis le début de votre mandat afin de diminuer le coût des études, notamment par une première réforme des allocations d'études qui doit se poursuivre. Vous avez aussi augmenté les montants de l'aide à la réussite. Vous avez également inscrit dans votre feuille de route le blocage du prix du minerval et son extension à l'ensemble des filières. Vous

l'avez confirmé lors du conclave budgétaire et lors des débats sur la résolution interparlementaire de lutte contre la précarité étudiante, votée à l'unanimité et qui évoquait notamment ce blocage du minerval ainsi que la question des frais complémentaires.

Ces derniers jours, ces éléments font réagir. Tant les étudiants que les établissements doivent être accompagnés et soutenus pour assumer cette mesure essentielle. Dans le cas de l'Institut des hautes études des communications sociales (IHECS), comme pour tous les établissements d'ailleurs, des compensations doivent être mises en place pour que la qualité et les modèles d'enseignement ne soient pas mis en danger à la suite de la suppression des droits supplémentaires. Est-il prévu de pouvoir intégrer ces compensations dans votre projet, comme vous l'avez mentionné à la presse?

Pour en revenir au travail étudiant, nous sommes d'accord que le premier boulot d'un étudiant est d'étudier. Quelle est votre réaction face à cette hausse du quota des heures de travail pour les étudiants? En tenez-vous compte dans vos politiques d'accessibilité et d'aides à la réussite? Qu'en est-il de vos contacts avec la Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) afin d'évaluer si les premières mesures prises face à la précarité grandissante sont suffisantes, comme vous me l'indiquiez suite au dernier conclave budgétaire?

Quelles sont les mesures immédiates décidées afin de venir en aide aux étudiants pour faire face à la crise? Vous soutenez qu'un problème majeur est le manque d'informations destinées aux étudiants qui ne font pas assez appel aux aides qui seraient bien disponibles et en suffisance au sein des institutions. Cette volonté de ne pas faire appel à l'aide et le manque d'informations est parfois difficilement audible et compréhensible dans le chef de certains étudiants qui maintiennent, de par les associations qui les défendent et les représentent, qu'il faut augmenter les montants des aides et élargir les publics visés. Nous travaillons à cet objectif.

Je m'interroge surtout sur la façon, plus ou moins efficace, dont les établissements accordent leurs aides. Quelles sont leurs politiques en la matière, quel rôle jouent-ils dans la lutte contre la précarité? Comment travaillent leurs services sociaux? Tous les montants accordés sont-ils alloués? Les institutions jouissent évidemment d'une certaine autonomie dans leurs décisions d'octroi des aides sociales, mais disposons-nous d'un examen exhaustif de ces politiques d'aides?

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, la journée a déjà été longue et mon M. Demeuse a déjà résumé parfaitement la situation, en me volant presque les mots de la bouche. Je ne vais pas répéter le contexte. Je partage entièrement son intervention. Pour gagner du temps, j'en viendrai directement à mes questions.

Je souhaiterais avoir un peu plus d'informations sur la généralisation ou non des allocations bloque et jobiste existant à l'ULB et dans d'autres institutions. Quelle est la situation aujourd'hui? En aucune manière, le retour aux jobs étudiants ne doit devenir la normalité. En attendant, dans la situation actuelle, l'allocation bloque ou l'allocation jobiste sont des sparadraps sur un véritable problème. Elles permettent à des étudiants qui sont obligés de travailler de recevoir une espèce d'assurance chômage, avec toutes les difficultés de contrôle que cela représente. Il y a malheureusement des jobs au noir, sans fiche de paie, etc. En tout cas, cela se pratique bien à l'ULB, notamment quand les étudiants n'ont pas toujours des preuves précises de ces revenus. Ces allocations permettent aux étudiants de passer leur période de blocus et leurs examens dans les meilleures conditions.

Le 22 février dernier, je vous avais déjà interrogée à ce sujet. Je voudrais savoir où nous en sommes. Ce système se généralise-t-il? Ne serait-il pas opportun, dans une phase de transition et avant des actions plus structurelles sur la précarité étudiante, d'essayer d'encourager la généralisation de cette mesure? Ne faudrait-il pas aussi réfléchir à un aménagement de ces horaires pour les étudiants jobistes? L'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) pourrait-elle s'intéresser à cette question? Ce serait très utile de savoir si de bonnes pratiques sont concrétisées dans des établissements et de voir comment les généraliser.

Je rejoins également les questions posées par M. Demeuse sur le sujet un peu plus d'actualité de l'IHECS. J'aimerais vous entendre confirmer que la Fédération Wallonie-Bruxelles va compenser financièrement les institutions à la suite de la limitation des frais complémentaires, ce qui permettrait de clore le débat sur cette question et de rassurer tous les acteurs. L'objectif de cette mesure, que le PS et Ecolo souhaitaient voir dans la Déclaration de politique communautaire (DPC), n'est évidemment pas de tirer la qualité de notre enseignement vers le bas, mais plutôt de tirer vers le haut l'équité et l'accessibilité de notre enseignement supérieur. Cette compensation s'impose donc.

Ensuite, pour avoir un élément sur la question de la précarité au sens plus large, je prends l'occasion de cette question pour faire le point avec vous sur l'augmentation des besoins en matière de colis alimentaires. Quelle est la situation aujourd'hui? Cette augmentation est malheureusement un bon indice de la précarité de nos étudiants. En arrivant à cette extrémité du colis alimentaire, cela signifie que tout ce qui précède ne suffit pas et que la précarité progresse. Quelle réponse continue-t-elle à être apportée, à la fois en aides et en colis alimentaires? Mais, comme je l'avais dit en février, les colis alimentaires, comme les jobs, ne peuvent pas être une solution à la précarité étudiante. Il faut les éradiquer par des mesures plus structurelles. À nouveau, je rejoins les questions de M. Demeuse sur ces problèmes.

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, le premier job d’un étudiant est d’étudier, et pas de travailler. Pourtant, le gouvernement fédéral vient encore d’augmenter le nombre maximal d’heures de travail pour les étudiants, le passant de 475 heures à 600 heures par an.

Travailler pour payer ses études est aujourd’hui une nécessité pour de nombreux étudiants. Avec la crise que nous vivons, cela devient encore plus indispensable pour un nombre croissant d’étudiants. Des milliers d’étudiants sont à la recherche d’un deuxième, voire d’un troisième job d’étudiant, ce qui porte leur nombre d’heures de travail de 8 à 30 heures par semaine. Avec un tel horaire, il leur devient difficile de suivre des études.

La présidente de la FEF estime qu’il faut diminuer le coût des études plutôt que d’augmenter le nombre d’heures de travail étudiant. Le PTB partage cette position et déplore le manque d’initiative en ce sens de votre part, car c’est une des racines du phénomène de la précarité étudiante.

Avez-vous pris connaissance de la décision du gouvernement fédéral? Avez-vous été consultée, voire impliquée dans cette décision? Comment l’évaluez-vous au regard de votre politique de lutte contre la précarité étudiante?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l’Enseignement supérieur, de l’Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l’Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – J’ai pris connaissance de la décision du gouvernement fédéral d’augmenter dès 2023 le nombre d’heures durant lesquelles les étudiants pourront travailler sans être taxés. J’ai moi-même été directement interpellée par des étudiants à ce sujet. Une enquête menée en 2020 par *Randstad Research* auprès de 1 500 étudiants âgés d’au moins 15 ans et inscrits dans l’enseignement secondaire ou supérieur a montré que près de deux étudiants sur trois souhaitaient que la législation soit modifiée pour leur permettre de travailler plus de 475 heures par an.

Selon la même enquête menée cette fois en 2022 par *Randstad Research*, «le schéma de dépense des étudiants est d’une grande constance. Les différences sont minimales d’une année à l’autre. Même à plus long terme, l’évolution est à peine perceptible. En Belgique, les étudiants travaillent surtout pour leurs loisirs, leurs achats et leur épargne». Ils consacrent en effet 33 % de leur revenu aux loisirs – sorties, musique, cinéma, jeux vidéo, etc. –, 12 % à l’épargne et au placement, 9 % aux vacances et aux voyages. Parmi les étudiants qui travaillent, 29 % utilisent ce revenu pour financer partiellement leurs études, à concurrence de 4 % du montant gagné en travaillant.

La réforme du décret «Paysage» a été adoptée l’année dernière et sa mise en œuvre vient tout juste de débiter. Dans le cadre de cette réforme, nous avons pris en compte la situation des étudiants jobistes en permettant des allègements pour raisons sociales également en cours d’année, ce qui n’existait pas jusqu’à

présent. Nous avons également tenu compte des allègements dans le calcul de la finançabilité afin de ne surtout pas pénaliser les étudiants.

Pour l'instant, je n'ai pas été interpellée par les établissements au sujet d'une augmentation des besoins en matière de colis alimentaire. Si les services sociaux des établissements ont bien relevé une hausse des demandes d'aide financière et d'aide alimentaire, les commissaires et délégués du gouvernement auprès des établissements d'enseignement supérieur, que j'ai interrogés récemment, affirment que les subsides sociaux sont actuellement suffisants pour répondre aux demandes. Pour rappel, ceux-ci s'élèvent à 70 millions d'euros en 2022 et atteindront plus de 79 millions d'euros en 2023.

En ce qui concerne l'aide de première ligne, la ministre fédérale chargée de la Lutte contre la pauvreté et de l'Intégration sociale, Mme Karine Lalieux, a encore rappelé récemment que toutes les personnes qui se trouvent en difficulté face à l'augmentation des coûts de l'énergie sont invitées à pousser la porte des CPAS. Cette aide sociale adaptée est dûment renseignée sur le site www.aide-etudes.cfwb.be, qui a été créé par mon initiative et qui rencontre un franc succès.

Les étudiants ne sont pas suffisamment informés et ne font pas suffisamment appel aux différents dispositifs d'aide. C'est ce qui a motivé le lancement, à mon initiative, de la campagne «Aide-etudes.be». Je vous invite tous à la relayer amplement. Il est dommage que les étudiants ne bénéficient pas de toutes les aides qui sont mises à leur disposition à tous les niveaux de pouvoir. J'en profite pour vous informer que les subsides sociaux, en tant que politique d'aide à l'intention des étudiants, feront l'objet d'une revue des dépenses en vue d'améliorer leur efficacité.

Quant à l'extension du gel du minerval, la DPC dispose que le gel du minerval doit s'appliquer de manière absolue à toutes les filières des établissements d'enseignement supérieur, y compris les hautes écoles. Jusqu'à présent, deux hautes écoles dérogeaient à la règle, et la FEF nous a adressé une demande à ce sujet. Comme nous l'avons indiqué à l'IHECS et à la Haute École libre de Bruxelles Ilya Prigogine, une compensation sera opérée. Le montant est basé sur l'estimation des pertes pour l'établissement, qui s'élèveraient à 644 000 euros. Nous couvrons donc les pertes grâce à cette mesure. Une rencontre avec la FEF aura lieu cette semaine, à mon initiative.

M. Rodrigue Demeuse (Ecolo). – Il est indéniable que les subsides sociaux jouent un rôle important, tout comme les CPAS. Les besoins de collaboration entre les services et les établissements et d'uniformisation des aides fournies par les uns et les autres sont patents. Nous l'avons déjà clairement identifié lors de nos travaux relatifs à la résolution interparlementaire.

Par ailleurs, Madame la Ministre, je suis ravi d'entendre que vous allez rencontrer la FEF cette semaine. Cette rencontre permettra peut-être d'identifier d'autres mesures urgentes.

Concernant l'extension du gel du minerval, je suis convaincu qu'il s'agit d'une réelle mesure de soutien structurel. Elle est indispensable pour lutter contre la précarité étudiante et répondre à l'augmentation des prix de l'énergie, des loyers des kots et du coût de la vie en général. Pour un étudiant, il n'est pas tenable de cumuler deux jobs pour payer ses études. Un étudiant ne devrait pas non plus renoncer à entamer des études, car il n'est pas capable de les financer ou de payer un minerval trois fois supérieur à la moyenne. Toutefois, le gel du minerval ne doit pas avoir une incidence négative sur la qualité de l'enseignement. Des compensations suffisantes doivent être prévues. Vous nous assurez que c'est le cas, et cela rassurera tout le monde.

J'en viens à ma conclusion. Lorsque j'entends certains dire que la collectivité – c'est-à-dire la Fédération Wallonie-Bruxelles – ne devrait pas être celle qui finance l'accessibilité de l'enseignement supérieur, j'en tombe de ma chaise. Bien au contraire, il appartient bien à notre Fédération de faire en sorte que les jeunes puissent accéder à toutes les études. Investir dans l'enseignement supérieur, c'est investir dans l'avenir. Ce choix en vaut la peine!

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, les éléments à prendre en compte sont nombreux, à commencer par les chiffres et l'utilisation des subsides sociaux. Il y a également le non-recours au droit: tant d'étudiants ont aujourd'hui droit à des aides, mais n'y ont pas recours; ils ne sont dès lors pas repris dans les chiffres ou dans les dépenses des institutions. Ce dernier élément était d'ailleurs au cœur de la résolution interparlementaire que nous avons votée, tout comme la limitation du minerval et la limitation des droits complémentaires. Tout cela fait partie d'une politique de lutte contre la précarité qui doit être absolument transversale et ne doit pas se contenter de rustines comme les jobs d'étudiants ou les colis alimentaires.

Vous dites que les étudiants eux-mêmes demandaient une augmentation du nombre d'heures de travail qu'ils peuvent prester. Bien entendu, face à leur incapacité de payer l'ensemble de leurs factures, ils réclament une solution qui leur paraît facile et accessible. Ce n'est pas pour autant la meilleure solution pour la collectivité. Augmenter le nombre d'heures créerait une concurrence questionnable, si pas disproportionnée, entre les travailleurs et travailleuses et les étudiants jobistes qui bénéficient de régimes fiscaux particuliers. C'est l'autorité publique fédérale qui a la responsabilité de trouver un équilibre; de notre côté, nous prenons acte de la demande d'augmentation du nombre d'heures. C'est l'une des réponses possibles à la précarité étudiante, mais elle ne doit pas être structurelle. Pour le reste, mon groupe et moi-même resterons attentifs à l'évolution de ce dossier.

M. John Beugnies (PTB). – Madame la Ministre, je connais bien les mesures prises par le gouvernement. Depuis le début de la législature, nous avons soutenu sans relâche la lutte des étudiants contre la précarité étudiante. C’est d’ailleurs grâce à leur combat que les choses bougent. Toutefois, en vous écoutant, j’ai l’impression que le travail est fait et que tout va bien. Je ne suis pas d’accord. Si tel était le cas, nous ne recevions pas tous ces messages de détresse de la part d’étudiants qui ne s’en sortent plus et nous n’observerions pas des phénomènes violents comme l’augmentation de la prostitution étudiante. Augmenter le nombre d’heures de travail des étudiants peut sembler être une bonne idée, mais c’est un piège. Cela revient à dire aux étudiants qui galèrent qu’ils n’ont qu’à travailler plus et qu’ils se débrouilleront ensuite pour trouver le temps d’étudier. Je comprends que le MR défende une telle logique, mais comment le PS et Ecolo peuvent-ils soutenir une idée pareille?

M. Martin Casier (PS). – Nous ne soutenons pas cette logique, Monsieur Beugnies. Nous en avons pris acte et nous réfléchissons à la manière de lutter structurellement contre la précarité. Ne dites pas ce qui n’a pas été dit.

M. John Beugnies (PTB). – Mon collègue du groupe Ecolo a affirmé qu’il ne fallait pas pénaliser les étudiants. Je suis entièrement d’accord et je vous encourage, lui et vous, Monsieur Casier, à aller le dire à vos collègues du pouvoir fédéral. Il est temps d’essayer une autre voie, car vos recettes ne fonctionnent pas. Il faut réduire le coût direct des études en baissant le minerval et réduire les coûts indirects en encadrant le prix des kots ou en garantissant des repas chauds accessibles à deux euros, comme le fait déjà l’Université libre de Bruxelles (ULB).

Ce sont autant de mesures que mon groupe a proposées, autant de propositions de décret que nous avons soumises, mais que la majorité a systématiquement refusées. La situation devient intenable. Les étudiants continueront à se battre pour que cela change et nous nous tiendrons bien évidemment à leurs côtés.

1.34 Question de M. Eddy Fontaine, intitulée «Initiatives prises par un cercle étudiant pour encadrer les bleusailles»

M. Eddy Fontaine (PS). – Les baptêmes étudiants battent leur plein depuis la rentrée académique. L’instauration d’une charte visant à éviter les dérives qui surviennent malheureusement chaque année lors des bleusailles était nécessaire. Outre l’existence de cette charte, j’aimerais mentionner deux initiatives prises par la présidente du cercle de communication sociale à Bruxelles. La première consiste en la création d’une bulle *safe*, c’est-à-dire d’un endroit de partage avec des personnes extérieures qui peuvent intervenir sur d’éventuels problèmes survenus lors des baptêmes. La seconde est d’obliger les comitards à suivre deux formations avant le début de la bleusaille. La première informe sur les dangers de l’alcool, des infections sexuellement transmissibles (IST) et de la drogue,

tandis que la seconde vise à sensibiliser à la problématique du harcèlement et des agressions sexuelles en milieu festif.

La présidente du cercle de communication sociale veut que son cercle s'inscrive dans un cadre sécurisant et rassurant pour les étudiants. Le but des baptêmes est avant tout d'apprendre les valeurs de solidarité, d'entraide, de respect et d'intégration, non pas d'être humilié et de faire des choses contraires à l'éthique. À l'heure des tendances *#MeToo* ou *#BalanceTonComitard*, ces initiatives méritent d'être soutenues et d'être adoptées par plus de cercles étudiants.

Madame la Ministre, comptez-vous soutenir et promouvoir ce genre d'initiatives complémentaires à la charte? Par ailleurs, connaissez-vous le nombre de cercles ayant adopté cette fameuse charte? De nombreux comitards ont-ils suivi des formations pour encadrer les baptêmes? Enfin, un échange de bonnes pratiques entre les établissements existe-t-il?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Je salue ces deux initiatives menées par le cercle de communication sociale. Je les ai communiquées au groupe de travail instauré à ma demande au sein de l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES). Ce dernier est chargé, entre autres, de rassembler les bonnes pratiques et a ainsi actualisé la charte.

Nous soutenons ce genre d'initiatives. C'est pourquoi la charte recommande que les personnes organisatrices suivent les formations utiles à la bonne tenue des activités. Les organisateurs de baptêmes estudiantins doivent en effet avoir des notions en termes de premiers secours ainsi que de prévention des risques dans les domaines de la santé physique et psychosociale, mais aussi connaître les aspects juridiques liés à leurs responsabilités.

Dans le cadre du groupe de travail ayant procédé à la préparation de la charte, nous avons entamé un premier échange de bonnes pratiques. Ce groupe se réunira à nouveau à la fin du mois de décembre pour préparer le suivi qui sera donné à la charte. Il s'agira de voir comment les bonnes pratiques peuvent être valorisées et d'étudier les possibilités d'évaluation de la mise en œuvre de la charte pour les années à venir.

M. Eddy Fontaine (PS). – Madame la Ministre, j'ai noté que vous saluez les initiatives prises et que vous avez transmis l'information à ARES en vue, si j'ai bien compris, d'une éventuelle adaptation de la charte. Je reviendrai vers vous à l'issue de la réunion qui se tiendra vers la fin du mois de décembre. La rentrée de janvier sera donc l'occasion de faire le point sur le sujet.

1.35 Question de M. John Beugnies, intitulée «Les associations étudiantes demandent le retrait de la dernière réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»)»

M. John Beugnies (PTB). – Dans une récente carte blanche, plusieurs associations étudiantes et de jeunesse critiquent le tournant élitiste que vous avez opéré avec la dernière réforme du décret du 7 novembre 2013 définissant le paysage de l'enseignement supérieur et l'organisation académique des études (décret «Paysage»). Cette réforme provoque une restriction de l'accès aux études. Les signataires dénoncent que «la réforme permettra de supprimer la précarité étudiante, car elle supprimera tout simplement les étudiants précaires du monde universitaire». Ils demandent le retrait de la réforme, l'élaboration d'un plan de lutte ambitieux contre la précarité qui comprend la gratuité du minerval, les moyens financiers pour l'aide à la réussite et le refinancement de l'enseignement supérieur à hauteur des besoins. Ces associations se sont rassemblées ce vendredi 21 octobre pour porter ces revendications.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de cette carte blanche? Avez-vous rencontré ces associations pour les entendre? Quelles réponses y apportez-vous?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La réforme du décret «Paysage» est entrée en vigueur au début de l'année académique 2022-2023. Plusieurs dispositions transitoires ont été prévues afin que le changement de système pour les étudiants qui ont entamé un cursus avant cette année se réalise de manière harmonieuse et sans mauvaise surprise.

Je rappelle qu'une réforme du décret «Paysage» était largement demandée par l'ensemble des acteurs qui ont constaté sur le terrain les écueils de l'ancien système. J'ai mené de nombreuses concertations avant l'adoption du texte. En outre, la réforme a été saluée par de nombreux acteurs, dont le Conseil des recteurs des universités francophones (CRef).

Par ailleurs, j'ai répondu à la carte blanche par voie de presse et, à l'issue de la manifestation, mon équipe a rencontré une délégation des quelques associations organisatrices pour les entendre et pour leur réexpliquer les objectifs et les modalités de cette réforme. Je m'étonne des conclusions hâtives tirées par ces groupements étudiants et politiques: ils prédisent l'échec des étudiants seulement un mois après l'entrée en vigueur de la réforme. Au lieu de tels messages négatifs, les jeunes méritent d'être encouragés et accompagnés dans leur parcours académique et dans leur chemin vers la diplomation. C'est précisément pour cette raison que l'enveloppe des aides à la réussite a été augmentée de 6 millions d'euros, pour atteindre un montant supérieur à 90 millions d'euros.

Ce budget permettra aux étudiants de suivre un plus grand nombre d'activités d'aide à la réussite et aux étudiants les plus en difficulté de bénéficier d'un accompagnement renforcé.

Monsieur Beugnies, je vous renvoie également à la réponse que j'ai donnée ce jour à la question de Mme Sobry relative aux différentes initiatives prises en matière d'information et de communication sur cette réforme.

Enfin, la Belgique, en particulier la Fédération Wallonie-Bruxelles, présente l'un des taux d'accès à l'enseignement supérieur les plus élevés. Je souhaite continuer à encourager cette tendance. Grâce à cette réforme, le gouvernement poursuit précisément l'ambition d'induire une plus grande corrélation entre le nombre d'étudiants débutant des études et le nombre d'étudiants diplômés. Accessibilité et réussite doivent aller de pair pour contribuer tant au futur de nos jeunes qu'à la relance économique de Bruxelles et de la Wallonie. Nous jugerons en temps voulu la réforme sur cette base.

Je vous rappelle qu'une évaluation du nouveau dispositif par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur est prévue au cours de l'année académique 2026-2027 par l'article 29 du décret du 2 décembre 2021 modifiant le décret «Paysage».

M. John Beugnies (PTB). – Je ne peux que m'opposer à votre analyse, Madame la Ministre. Toutes les études montrent qu'un étudiant, s'il se trouve dans une situation de précarité, s'il est issu d'un milieu populaire ou s'il doit subvenir à ses besoins en ayant un job, a moins de chances de réussir ses études et prend plus de temps pour terminer son cursus. Quand vous instaurez une nouvelle règle qui oblige les étudiants à réussir tous leurs cours de première année en deux ans maximum, vous sanctionnez les étudiants. Quand vous faites en sorte qu'un jeune n'a plus accès aux études, vous limitez le taux d'échec. Par le biais de cette réforme, vous ne luttez pas contre l'échec, mais vous limitez l'accès aux études supérieures pour les plus précarisés.

En raison de la crise, les étudiants sont de plus en plus nombreux à devoir jongler avec plusieurs jobs. Comment voulez-vous qu'ils se concentrent sur leurs études dans ces conditions? Nous avons tous voté une résolution contre la précarité. J'ai l'impression qu'il s'agit de beaux mots pour finalement faire payer la crise aux étudiants. Je rejoins donc la critique de ces associations étudiantes.

Je note aussi que les Jeunes PS et Ecolo J sont signataires de cet appel. C'est symptomatique des compromissions de leur parti respectif dans ce Parlement qui ont soutenu cette réforme élitiste. Nous ne manquons pas, au PTB, de critiques à l'encontre du décret «Paysage». Nous pensons que les partis de la majorité sont en train de faire payer la crise aux étudiants. Nous ne pouvons pas l'accepter.

Le 17 novembre, à l'occasion de la Journée internationale des étudiants, les jeunes seront à nouveau dans la rue pour demander un changement de cap. Ils ont raison!

1.36 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Université catholique de Louvain (UCLouvain) en appel contre un jugement du tribunal suite à des violences sexistes»

Mme Alice Bernard (PTB). – L'Université catholique de Louvain (UCLouvain) a fait appel contre la récente condamnation prononcée par le tribunal du travail pour violences psychologiques envers une professeure de biologie, à la suite de violences sexistes et de harcèlement subis au sein de l'établissement.

Après plusieurs appels à l'aide sans prise en charge suffisante, la professeure concernée a décidé de porter plainte contre l'université. Cet épisode fait écho à des mois de révélations et de mobilisations d'étudiantes et de membres du personnel pour demander la fin de l'impunité qui règne actuellement.

Le 13 octobre dernier, des étudiants et des membres du personnel de l'UCLouvain se sont à nouveau réunis pour demander justice, pour inciter l'université à se remettre en question et à prendre enfin des mesures pour protéger les femmes et les victimes de violences sexistes.

Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de l'appel en justice de l'UCLouvain? Quels sont vos contacts avec l'établissement dans le cadre de ce dossier? À ce stade, quelles dispositions avez-vous prises dans cet établissement pour faire respecter votre circulaire contre le harcèlement, envoyée en septembre 2021, qui rappelle les règles de protection des étudiantes et des membres du personnel?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – La circulaire 8256 sur la prévention et la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles au sein des établissements d'enseignement supérieur et de promotion sociale, rappelle les missions des établissements et pouvoirs organisateurs, ainsi que le cadre légal en matière de lutte contre le harcèlement, les violences et les discriminations. Elle présente également les services d'aide mis à la disposition des victimes et auteurs en Fédération Wallonie-Bruxelles.

L'affaire que vous relatez au sein de l'UCLouvain s'inscrit dans le cadre de la législation fédérale sur le bien-être au travail, qui encadre les procédures, qu'il s'agisse de violences ou de harcèlement, discriminatoire ou non. C'est dans le cadre du contrôle du respect de cette législation fédérale que le tribunal du travail du Brabant wallon a rendu son jugement, qu'il ne me revient évidemment pas de commenter.

Par ailleurs, vous savez qu'en ce qui concerne l'UCLouvain, une commission indépendante a été mise sur pied sous la direction de la professeure et ancienne juge à la Cour européenne des droits de l'homme, Françoise Tulkens, pour formuler des propositions concrètes sur la prévention des faits de harcèlement. Mon cabinet et moi-même suivons bien évidemment avec attention les initiatives qui seront prises à cet égard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Malgré les mesures prises par l'UCLouvain et l'existence d'une commission indépendante, comme vous venez de le souligner, Madame la Ministre, des questions restent en suspens. En effet, les représentants de l'université ne semblent pas considérer la gravité de la situation et les manifestations se poursuivent. La justice doit effectivement agir et vous devez continuer à faire preuve de vigilance, de sorte que toutes ces violences s'arrêtent dans toutes les universités du pays.

1.37 Question de M. Martin Casier, intitulée «Augmentation de la prostitution étudiante»

1.38 Question de Mme Alice Bernard, intitulée «Hausse de la prostitution étudiante»

M. le président. – Je vous propose de joindre ces deux questions orales. (*Assentiment*)

M. Martin Casier (PS). – Madame la Ministre, les crises successives ont amené de nombreux jeunes à devoir faire appel à des aides sociales afin de satisfaire leurs besoins de base. Malheureusement, pour diverses raisons, certains ne poussent pas la porte des services sociaux des établissements ou celles des CPAS. Pour d'autres, les aides apportées ne sont pas suffisantes pour vivre dignement. Ainsi, au-delà des jobs étudiants, certains ont recours à la prostitution. Omniprésente sur les campus sans qu'elle puisse être chiffrée précisément, la prostitution étudiante se serait développée ces derniers mois. En témoigne l'augmentation du nombre d'inscriptions sur les sites de *sugar dating* pour filles entre 18 et 27 ans.

Ce phénomène de prostitution étudiante avait été mis en lumière voici quelques années à la suite de la présence sur un campus bruxellois de publicités visant à promouvoir un site de rencontre mettant en contact des jeunes filles ou garçons avec des clients fortunés d'un certain âge. Le seul point positif à cet épisode est d'avoir alerté les autorités académiques et politiques quant à l'existence de la prostitution estudiantine.

Madame la Ministre, avez-vous des informations ou des chiffres confirmant une augmentation de la prostitution étudiante? Les services sociaux et de promotion de la santé sont-ils armés pour répondre à cette problématique? Existe-t-il des ASBL travaillant sur ces questions qui pourraient être mobilisées pour répondre aux interrogations des jeunes qui se prostituent et qui voudraient mettre un terme à leurs activités?

Outre la campagne d'information concernant les aides existantes, des mesures sont-elles prévues afin de cibler certains groupes? Enfin, a-t-on observé une réapparition autour des campus des publicités pour des sites de rencontre? De quels outils disposons-nous pour empêcher ce type de publicité aux abords des établissements?

Mme Alice Bernard (PTB). – Les inscriptions d'étudiantes et d'étudiants sur des sites de prostitution augmentent à cause de la crise. C'est le triste constat de Renaud Maes, sociologue et spécialiste de cette question. C'était attendu: le prix de l'énergie, les loyers des kots, les courses, les repas dans les restaurants universitaires, tout cela augmente! Pour les étudiants, la situation devient insoutenable. Nous en avons déjà parlé: beaucoup cumulent déjà plusieurs jobs, une situation qui a des conséquences sur leur réussite. Mais les salaires n'augmentent pas! Cette réalité menant des étudiants et des étudiantes à s'inscrire sur des sites de prostitution n'est pourtant pas une fatalité, mais il faut la volonté politique d'y mettre fin. Madame la Ministre, avez-vous pris connaissance de ces faits encore récemment mis en évidence par M. Maes? Quelles mesures prenez-vous par conséquent pour mettre fin à ce phénomène insupportable?

Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles. – Madame la Députée, Monsieur le Député, nous ne disposons pas, à ce stade, de données chiffrées confirmant ou infirmant une augmentation de la prostitution étudiante, tout comme nous ne disposons pas d'études pouvant compléter les travaux de M. Renaud Maes sur la question.

La prostitution de manière générale résulte d'un ensemble multifactoriel dans lequel la précarité joue effectivement un rôle majeur. Il est sans doute illusoire de penser que nous pourrions mettre fin à la prostitution étudiante. Les travaux des professeurs Renaud Maes de l'Université Saint-Louis-Bruxelles et Marielle Bruyninckx de l'Université de Mons (UMONS) ont identifié des situations où l'entrée dans la prostitution trouve son origine dans un besoin d'argent et de cash rapide. La persistance dans l'activité vise l'obtention d'un niveau de vie confortable de revenus dépassant les 3 000 euros par mois. Ce niveau de vie ne peut raisonnablement être atteint par des aides sociales, des allocations d'études ou le revenu d'intégration sociale.

Nous n'avons pas relevé une réapparition sur les campus des publicités pour ce type de site de rencontres. Dans ce cadre, il convient avant tout de faire respecter le Code pénal, ce à quoi je veillerai en déposant systématiquement plainte contre toute publicité relative à la prostitution étudiante sous toutes ses formes qui serait portée à ma connaissance.

Nous devons agir pour réduire l'entrée en prostitution des jeunes femmes et jeunes hommes confrontés à une situation de précarité sévère. À cet égard, déstigmatiser le recours aux aides est crucial. Nous avons agi en ce sens lors d'une vaste campagne de communication sur les réseaux sociaux et avec le développement du site aides-études.cfwb.be dont je vous ai parlé en détail précédemment.

Par ailleurs, différentes associations travaillent sur ces questions et peuvent être mobilisées pour répondre aux interrogations des jeunes en situation de prostitution qui souhaitent arrêter. L'association Isala va à la rencontre de personnes prostituées et leur offre un soutien et un accompagnement dans leurs démarches et projets de sortie de la prostitution. Elle cogère également, en partenariat avec une autre ASBL qui accompagne des femmes avec un autre vécu, une maison de transit pour femmes ayant le projet de sortir de la prostitution.

Enfin, l'association Alias offre un accompagnement psycho-médico-social aux hommes et aux personnes trans actives dans le travail du sexe. L'ASBL Entre 2 Wallonie propose quant à elle un accompagnement aux personnes prostituées en Wallonie.

M. Martin Casier (PS). – C'est un sujet qui démontre une fois de plus l'absolue nécessité d'un observatoire de la vie étudiante. Il est vrai que nous ne disposons pas de chiffres clairs à ce sujet, mais nous ne pouvons pas mener une politique sociale sans bénéficier de données sur une pratique aussi grave. Si elle a lieu en toute conscience, c'est tout autre chose, mais ici, dans de très nombreux cas, c'est en raison de besoins financiers que les personnes se prostituent.

Nous ne pouvons pas nous limiter à cet état de fait. Nous devons absolument mieux connaître le phénomène, d'où l'observatoire de la vie étudiante qui, pour moi, est l'organe idoine pour la réalisation de cette analyse. De plus, nous devons définir un plan de lutte contre ces pratiques. Vous avez cité des associations actives dans ce domaine; il faut les mobiliser, les coordonner avec différents services sociaux, avec les différents services de prévention présents dans les différentes institutions et Régions concernées. Nous devons à tout prix éviter que les étudiants et les étudiantes sombrent dans cette pratique. C'est une chose de les en sortir, mais il serait préférable d'éviter qu'ils ne tombent.

Madame la Ministre, vous dites qu'il s'agit de problèmes sociaux importants. C'est vrai. Tous les services d'accompagnement doivent être mobilisés, de même que les services d'aide financière. Espérons que nous pourrons, dans les mois qui viennent, obtenir des réponses et des actions de votre cabinet et des différents services concernés.

Mme Alice Bernard (PTB). – Madame la Ministre, les associations que vous avez mentionnées sont effectivement essentielles pour venir en aide aux personnes qui sont tombées dans la prostitution. Il est important que ces associations exis-

tent, mais, si elles doivent intervenir, c'est parce que le problème se pose déjà. Or le constat de M. Maes, des étudiants et le vôtre, Madame la Ministre, c'est que bien souvent, ces jeunes tombent dans la prostitution pour des raisons financières. M. Beugnies a déjà rappelé de nombreux faits à propos de la précarité étudiante. Pour éviter cette situation, il convient de répondre aux demandes des étudiants. Et ceux-ci n'acceptent plus de ne pas avoir assez d'argent pour vivre!

La Fédération des étudiant(e)s francophones (FEF) et de nombreux conseils étudiants viennent de décider de la tenue d'une action le 17 novembre 2022 pour dénoncer la hausse du coût de la vie et les difficultés qui en découlent pour les étudiants. Ces derniers demandent une aide spécifique au logement, l'encadrement des prix des loyers et la création de nouveaux logements publics, des cantines étudiantes avec des plats chauds au prix symbolique d'un euro, l'élargissement des critères d'octroi ainsi que l'augmentation des montants des bourses, la gratuité des transports en commun pour tous les étudiants et étudiantes sans critère d'âge, en plus de l'élargissement de l'offre. Ils demandent aussi que les établissements et les salles mis à disposition restent ouverts et accessibles aux étudiants pendant l'hiver. Ils demandent en outre l'interdiction de recourir à l'enseignement en distanciel, de sorte qu'ils ne doivent pas payer le chauffage dans leur kot. Le combat de ces étudiants vise à avoir suffisamment d'argent pour vivre et étudier correctement. Ce combat est nécessaire et le PTB sera à leurs côtés pour le mener.

2 Ordre des travaux

M. le président. – Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, de M. Laurent Devin, intitulée «Hausse des infections sexuellement transmissibles (IST) chez les jeunes», de M. Sadik Köksal, intitulées «Impact sous-estimé des expériences traumatiques répétées dans l'enfance», «Projets ciblant les jeunes vulnérables (âgés de 15 à 24 ans) qui souffrent de problèmes de santé mentale ou qui sont déplacés en raison de situations de conflit» et «Groupe des 18 à 25 ans en situation de sans-abrisme», de Mme Jacqueline Galant, intitulée «Situation de la Royale Union Lasne-Ohain», de M. Michaël Vossaert, intitulée «Encadrement médical des amateurs et professionnels sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles», de Mme Hélène Ryckmans, intitulée «Projets retenus de l'appel à projets «Lutte contre toutes les formes de violence» 2022», de Mme Marie-Martine Schyns, intitulée «État des lieux des mesures pour développer les endroits de camps, séjours et plaines», de M. François Bellot, intitulée «Homologation des épreuves et des diplômes en cas d'enseignement à distance», et de M. Matteo Segers, intitulée «Formation et accompagnement en écoles supérieures artistiques pour l'obtention du statut d'artiste», sont retirées.

Les questions orales à Mme Valérie Glatigny, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Enseignement de la Promotion sociale, des Hôpitaux universitaires, de l'Aide à la jeunesse, des Maisons de justice, de la Jeunesse, des Sports et de la Promotion de Bruxelles, de M. François Bellot, intitulée «Conséquences des classements mondiaux des universités», de M. André Antoine, intitulée «Suite de la décision de la Cour constitutionnelle relative à l'enseignement supérieur artistique», et de Mme Fatima Ahallouch, intitulée «Dixième anniversaire de l'Eurometropolitan e-Campus et promotion des “structures collectives d'enseignement supérieur dédiées aux activités de formation continue et d'apprentissage tout au long de la vie”», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 18h00.*

VERSION PROVISoire